

EN VISITE DE TRAVAIL AU COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Gaïd Salah : «L'Algérie tracera sa voie avec des pas "constants"»



P. 3

PARLEMENT

Les membres de l'APN saluent le contenu du projet de loi relatif à l'organisation territoriale

P. 3

SONATRACH :

«Le droit de préemption sur les actifs d'Anadarko, une opération purement économique»

P. 24

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 12 DECEMBRE

L'ALGERIE AU RENDEZ VOUS

Après une ultime, et intense journée électorale marathon, le dimanche dernier, les cinq candidats se soumettent depuis hier au silence électoral, conformément à la loi. Les bureaux de vote ont déjà commencé à recueillir les bulletins de nos compatriotes de l'étranger et de ceux des zones frontalières du grand Sud. Les responsables de l'Autorité Nationale Indépendante des Elections se disent satisfaits des conditions générales de préparation et d'organisation du scrutin, jugeant satisfaisant le taux de participation de la communauté algérienne l'étranger aux premiers jours du scrutin. Autant d'indicateurs pour une véritable fête électorale.

P. 4



JUSTICE

AFFAIRE DE MONTAGE AUTOMOBILE :

L'affaire en délibéré jusqu'à aujourd'hui

P. 5

APN :

Adoption à la majorité de plusieurs projets de lois

P. 24

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS :

Près de 6.400 employés dans le cadre du DAIP concernés par la confirmation

P. 6

MONTAGE AUTOMOBILE :

Baisse de 9% des importations de kits SKD durant les neuf premiers mois 2019

P. 6

SANTÉ

ALIMENTATION

Ce qu'il faut savoir pour être en forme

P.p 12-13

FOOTBALL

COUPE D'ALGÉRIE (32^{ES} DE FINALE) :

Tirage au sort aujourd'hui, la succession du CRB ouverte



P. 21

TÉLÉPHONIE

Mobilis obtient un accord d'attribution provisoire d'une licence 2G, 3G et 4G au Mali

P. 24

ASSURANCE-COMMUNICATION

Signature d'un accord de partenariat entre la SAA et l'ANEP

P. 7

HADJ Début mercredi des inscriptions pour le tirage au sort

Les inscriptions au tirage au sort pour l'accomplissement du Hadj, au titre des deux saisons 2020 et 2021 débuteront le 11 décembre et se poursuivront jusqu'au 18 janvier 2020, et le tirage au sort aura lieu samedi 25 janvier 2020, a annoncé le ministre de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire. Les inscriptions engloberont cette année les saisons du hadj successives (2020 et 2021), en application des décisions du Conseil interministériel du 7 décembre 2019, soulignant que cette formule "s'inscrit dans le cadre des démarches des autorités publiques visant à donner une plus grande chance aux citoyens souhaitant accomplir le Hadj, en sus d'assurer une bonne organisation de l'opération et de fournir les meilleurs services aux Hadjists", ajoute le communiqué. Le ministre de l'intérieur invite les citoyens souhaitant accomplir le pèlerinage pour cette saison à s'inscrire via l'application mise à leur disposition sur le site web du ministère (www.interieur.gov.dz).

BULLETIN MÉTÉO SPÉCIAL Pluies orageuses, accompagnées parfois de chutes de grêle, sur 11 wilayas de l'Est



Des averses de pluies orageuses, accompagnées parfois de chutes de grêle, affectent depuis hier, plusieurs wilayas de l'Est du pays, indique l'Office national de météorologie dans un bulletin spécial (BMS). Les wilayas concernées sont Skikda, Annaba, El-

Tarf, Souk-Ahras et Guelma où les cumulés prévus se situent entre 30 et 50 mm, précise le BMS, dont la validité s'étale jusqu'à ce soir 21h. D'autres wilayas sont également concernées par ces pluies, qui seront accompagnées des rafales de vent sous orages, à savoir Tizi Ouzou, Bejaia, Jijel, Sétif, Mila et Constantine, précise la même source où les quantités estimées varieront entre 20 et 40 mm. Par ailleurs, de fortes vagues de Nord à Nord-Ouest affecteront le littoral s'étendant entre Dellys et El-Tarf, selon le BMS.

CENTRE CULTUREL MUSTAPAH KATEB Expo-vente de produits issus de l'artisanat

A l'occasion de la fête de fin d'année, l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise du 19 décembre 2019 au 18 janvier 2020, au niveau de l'espace des activités culturelles Mustapha Kateb (Alger-Centre), une exposition-vente d'artisanat.



AIR ALGÉRIE Perturbation sur les vols en provenance et à destination de la France



La compagnie nationale aérienne Air Algérie, a annoncé hier que le trafic aérien de et vers la France, sera touché aujourd'hui, par des perturbations à cause de la grève des contrôleurs aériens. Dans ce cadre, Air Algérie souligne que la DGAC France a demandé aux compagnies aériennes d'annuler 20 % de leur programme de vols pour cette journée. Suite à cette grève, Air Algérie procédera à la réinstallation de sa cellule de suivi et met à la disposition de ses passagers des numéros de téléphones pour s'informer de la situation de leurs vols : 213 21 98 63 63 / +33 1 76 54 40 00.

SÛRETÉ DE WILAYA DE TLEMCCEN Saisi de plus de 1 quintal de drogue

Lors d'une opération d'envergure, les éléments du service régional de lutte contre le trafic illicite des drogues et des psychotropes de Remchi relevant de la Sûreté de wilaya de Tlemcen, ont saisi hier une importante quantité de drogue estimée à plus d'un (1) quintal quarante-huit (48) kilogrammes, a indiqué hier la Direction générale de la Sûreté nationale dans un communiqué.



ESAA Exposition qui met à l'honneur la foi sous toutes ses formes

En collaboration avec Axiom Agency, l'Ecole supérieure algérienne des affaires (ESAA), organise cet après-midi à partir de 17h, le vernissage de l'exposition intitulée "Taqwa". Cette exposition regroupe une série d'œuvres qui mettent à l'honneur la foi sous toutes ses formes. C'est un clin d'œil à chaque individu en quête de spiritualité et de paix intérieure.

ORAN Lancement du 1^{er} bus touristique



L'Office national algérien du tourisme (ONAT), procédera aujourd'hui, au lancement du 1er bus touristique à Oran. Le bus emmènera les touristes, durant trois heures, dans différents lieux touristiques et historiques de la ville. Le parcours comprend entre autre une visite à la cathédrale, au palais de la culture, la place 1er novembre avec une halte de 15 minutes, le château neuf, le Palais du Bey, la mosquée du Pacha, le jardin Ibn Badis (promenade de l'étang), le passage Place Boudali Hasni, le bain turc, l'hôpital Baudens, la porte du santon, le plateau de Moulay Abdelkader, le fort de Santa Cruz et la chapelle et à la fin le retour se fera par la rampe du commandant Ferradj.

LES 16 ET 17 DÉCEMBRE AU CYBERPARC Événement sur les technologies «lot et LoRaWAN»

L'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques, organise les 16 et 17 décembre à l'incubateur du Cyberparc de Sidi Abdallah (Alger), un événement sur les technologies intitulé «lot et LoRaWAN». Plusieurs conférences, workshops et formations seront assurés par des experts nationaux et étrangers.



CCI Commémoration des manifestations du 11 décembre 1960

Le Centre culturel islamique (CCI), organise cet après-midi à partir de 13h30, une conférence-historique à l'occasion de la commémoration des manifestations du 11 décembre 1960.

DEMAIN AU CNERMN54 Conférence historique

Le ministère des Moudjahidine organise demain mercredi 11 décembre à 9h30 au Centre d'études et de recherche sur le mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954 (CNERMN54), une conférence à l'occasion des manifestations du 11 Décembre 1960.

SALLE IBN ZAYDOUN «One Piece Stampede» en projection

L'office Riadh El Feth (OREF), poursuit son programme de projection au niveau de la salle Ibn Zaydoun avec à l'affiche aujourd'hui : Joker (13h), La reine des neiges 2 (15h), One Piece Stampede (18h) et Doctor Sleep (20h30).



TIZI-OUZOU Tentative de profanation de la tombe de Matoub Lounes

La tombe du chanteur d'expression kabyle Matoub Lounes, enterré à Taourirt Moussa dans la commune d'Ait Mahmoud (daira de Béni Douala), à une vingtaine de kilomètres au sud de Tizi-Ouzou, a fait l'objet d'une tentative de profanation tard dans la nuit de dimanche. Les faits ont eu lieu vers minuit, lorsqu'un homme muni d'un burin et d'un marteau a tenté d'arracher l'épithape gravée en lettres dorées sur la tombe du défunt. Alertés par le bruit, des membres de la Fondation Matoub Lounès ont accouru pour voir de quoi il s'agit et ont surpris le profanateur. Ce dernier a été "vite maîtrisé" et remis aux services de sécurité compétents. Dans une déclaration publiée dans un réseau social, le neveu de feu Matoub Lounès, fils de Malika Matoub, a dénoncé un acte "ignoble" et rassuré que la tombe de son oncle "n'a heureusement pas subi de grands dégâts", alors que "la famille appelle la jeunesse à garder le calme".



EN VISITE DE TRAVAIL AU COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Gaïd Salah : «L'Algérie tracera sa voie avec des pas "constants"»

Le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a affirmé hier à Alger, que l'Algérie tracera sa voie avec des pas «constants» vers sa destination, grâce à la conscience du peuple algérien et son union avec son armée, qui «saura toujours» comment préserver la sécurité et la stabilité de la patrie, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Dans une allocution à l'occasion de sa visite de travail au Commandement de la Gendarmerie nationale, le général de corps d'Armée a exprimé avec «fierté, orgueil et optimisme en un avenir prometteur, que l'Algérie tracera sa voie avec des pas constants vers sa destination judicieuse et pertinente, avec l'aide d'Allah, puis grâce à la conscience du peuple algérien et son union avec son armée, qui saura toujours, dans les moments décisifs, comment préserver la sécurité et la stabilité de la patrie, et sauvegarder son intégrité territoriale et son unité populaire».

«C'est un devoir sacré et un legs précieux qui nous incombe tous, peuple et armée, afin de rester fidèles aux incommensurables sacrifices consentis par nos vaillants Chouhada, au service de l'Algérie qui restera grande et digne à tout jamais avec l'aide d'Allah», a-t-il fait valoir lors de cette allocution d'orientation.

Le chef d'Etat-major de l'ANP a affirmé, par la même occasion, que les élections présidentielles du 12 décembre 2019 «traceront les repères de l'Etat algérien nouveau auquel ont tant aspiré les générations de l'Indépendance».

Une Algérie aux valeurs novembristes ancrées qui fait de l'intérêt de la patrie l'ultime finalité et des ambitions du peuple algérien pour une vie digne, au sein du progrès, de la sécurité et de la stabilité le plus noble objectif.

Des objectifs pour lesquels sont tombés en martyr nos valeureux Chouhada et se sont sacrifiés nos braves moujahidines».

Dans le même sillage, le général de corps d'Armée a souligné que ces élections constituent une «phase d'une extrême importance dans le parcours de l'édification de l'Etat de droit et pour amener notre pays vers une nouvelle phase aux horizons prometteurs, où le peuple algérien jouira des richesses de son pays et réalisera ses ambitions légitimes pour une vie digne».

Un Etat dont les gloires seront façonnées par ses enfants devants et fidèles au message de leurs vaillants an-

cêtres, loin de toutes les formes de désinformation, de propagande et de mensonges qui propagent certaines parties qui guettent la sécurité de l'Algérie et la quiétude de son peuple, qui ne s'intéressent qu'à leurs intérêts étroits».

Il a souligné, à ce titre, que «l'ANP digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), qui a souvent mis en garde contre les complots et les machinations qui se tramèrent contre l'Algérie et son peuple, restera toujours prête à faire face à tous ceux qui complotent contre la patrie et qui lui veulent du mal, soutenue dans cette noble mission par le vaillant peuple algérien».

«Ce peuple authentique, a-t-il rappelé, qui a vécu et souffert les affres du colonialisme tyrannique et a subi aux côtés de son armée les affres des années de braise».

Il a pu transcender les moments difficiles et obscurs de son histoire et ne manquera certainement pas à surmonter cette phase également».

En effet, «le peuple que la tyrannie du colonialisme n'a pu éteindre en lui la flamme de la Révolution et effacer ses fondements et son identité nationale authentique, durant plus d'un siècle et un tiers de siècle, est un peuple à la volonté solide et à la ferme détermination, que nulle entité, aussi grande qu'elle soit, ne pourra le manipuler, l'induire en erreur ou le tromper afin de mettre en œuvre ses projets et ses desseins sournois et abjects», a fait observer le général de corps d'Armée.

Il a ajouté, dans le même contexte, que «l'ANP œuvre également à demeurer le gardien protecteur fidèle de cette terre bénie, qui mérite que son armée protège toutes ses contrées et se déploie nuit et jour le long de ses étendues frontalières nationales».

«C'est là un immense honneur pour l'ANP, digne héritière de l'ALN, qui n'est pas prête d'oublier, en s'acquittant de son devoir envers son peuple et son pays, de se remémorer l'histoire de l'Algérie riche en gloires et en puiser la forte détermination et la motivation,

afin de continuer de s'acquitter de ce devoir national sacré», a-t-il souligné.

Le vice-ministre de la Défense nationale a souligné, également, que le Haut Commandement de l'ANP poursuivra son accompagnement du peuple algérien et des institutions de l'Etat jusqu'au déroulement des élections présidentielles, à travers son appui total aux sincères efforts consentis afin d'aboutir de nouveau à la renaissance et au progrès de l'Algérie, grâce aux plus fidèles et dévoués parmi ses enfants, notamment les jeunes qui sont, en tout temps, l'atout et la réserve de la nation». «Ces jeunes en qui nous augurons bon présage pour le présent et l'avenir du pays, afin qu'ils soient à la hauteur de la lourde responsabilité et des défis rencontrés, et pour qu'ils suivent la voie de leurs braves ancêtres qui ont sacrifié ce qu'ils avaient de plus cher pour l'Algérie et uniquement l'Algérie», a-t-il soutenu.

Le général de corps d'Armée a rappelé avoir donné des «instructions fermes à l'ensemble des composantes de l'ANP et des services de sécurité portant sur la nécessité de faire preuve des plus hauts degrés de vigilance et de disponibilité, et de veiller à garantir une sécurisation totale de ces élections afin de permettre aux citoyens à travers tout le pays, d'accomplir leur droit et devoir électoraux dans un climat de sérénité et de quiétude». Il s'agit également, a-t-il ajouté, de «faire face, avec la force de la loi, à quiconque tenterait de cibler et perturber la sérénité de cette journée décisive dans le parcours de l'Algérie et troubler ce rendez-vous électoral important et décisif, et ce, dans le cadre de l'immense responsabilité nationale que nous sommes fiers d'assumer pour sauvegarder la sécurité et la stabilité de notre pays, qui mérite, aujourd'hui et chaque jour, que nous le protéjions en toutes circonstances et quelles qu'en soient les sacrifices consentis, afin d'honorer notre engagement envers Allah, la patrie et le peuple». Dans ce contexte, «je tiens à parler plus particulièrement



du corps de la Gendarmerie nationale, qui contribue efficacement dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans notre pays, en tant que trait d'union extrêmement important avec le peuple, notamment dans les zones rurales et suburbaines, où les éléments de la Gendarmerie nationale sont en contact quotidien avec leurs concitoyens, ce qui requiert de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les unités de l'ANP et les différents corps de sécurité, de prendre toutes les dispositions afin de sécuriser totalement les centres et bureaux de vote à travers toutes les régions du pays, ainsi que les bureaux itinérants dans les régions reculées, afin de garantir la réussite des prochaines présidentielles, au service de la patrie et de son intérêt suprême», a-t-il affirmé. Dans ce cadre, «nous vivons aujourd'hui, grâce à Allah et à la volonté des fidèles et dévoués à la patrie, le coup d'envoi de l'opération électorale à travers l'accomplissement, par nos concitoyens dans les zones reculées de notre cher pays, de leur devoir et droit électoraux dans les bureaux itinérants, animés d'un sens patriotique élevé, démontrant l'authenticité de leur trempe et la pureté

de leur âme, et a fait taire les porte-voix qui guettent notre pays et son avenir», a-t-il ajouté.

Le général de corps d'Armée a exprimé sa «conviction que les enfants de ce peuple nationaliste et authentique, marqueront, à travers leur participation massive à ce rendez-vous électoral décisif, une grande épopée que l'histoire gravera et que la mémoire collective de la société algérienne préservera». Il a indiqué, également, que «dans la vie des nations et des peuples, il existe des générations qui se sont données rendez-vous avec le destin, afin de façonner leur histoire par elles-mêmes et d'en tracer les jalons suivant leur volonté et leurs ambitions, comme l'ont fait les grands hommes de Novembre, qui ont conféré à l'Algérie orgueil et fierté et une éternelle gloire».

«C'est ainsi que doit se comporter la génération d'aujourd'hui, parmi les enfants de la nation, afin de se mettre aux côtés de leurs frères au sein de l'ANP, hommes et femmes honorables et dévoués, qu'Allah a mis à la disposition de l'Algérie pour se tenir en rempart solide face à tous les conspirateurs, qui ne réussissent jamais à souiller cette terre bénie», a-t-il affirmé.

PARLEMENT

Les membres de l'APN saluent le contenu du projet de loi relatif à l'organisation territoriale

La majorité des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) réunis dimanche en plénière sous la présidence de M. Slimane Chenine, pour l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi relative à l'organisation territoriale, ont salué la création de 10 nouvelles wilayas dans le sud du pays, affirmant que ce projet «concrétise réellement le rapprochement de l'administration du citoyen».

S'adressant aux députés au début de la séance, le président de l'APN a rappelé qu'«il n'y a pas lieu de proposer des amendements à un projet de loi qui vient d'être adopté, il y a quelques jours, par le Conseil de la Nation», citant le texte de loi organique régissant le fonctionnement du Conseil de la Nation et de l'APN.

Dans son exposé sur ce projet de loi, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire Salah-Eddine Dahmoune a affirmé que ce texte «vient en concrétisation de l'engagement des pouvoirs publics à prendre en charge les préoccupations des citoyens, partant de la profonde conviction que le développement des wilayas du sud, tout comme d'autres régions du pays, est l'un des plus grands défis actuels et entrepris afin que nous pourrions donner un nouvel élan à notre économie et au développement de tous les territoires».

Ce texte de loi qui introduit 5 articles modifiant 16 articles est complété par 10 articles portant globalement sur la création de 10 nouvelles wilayas avec la définition du nombre des communes de chaque wilaya, outre des dispositions transitoires portant sur les mesures nécessaires à la gestion de ces wilayas.

La création de 10 nouvelles wilayas «intervient suite à une étude approfondie, technique, scientifique et conjecturale menée par les services concernés», a ajouté M. Dahmoune soulignant que le nouveau découpage territorial sera révisé

graduellement selon les priorités et les affectations financières, et des études sont en cours sur les régions des Hauts plateaux afin d'y ériger de nouvelles circonscriptions administratives».

A cette occasion M. Dahmoune a rassuré les députés que toutes les préoccupations posées «sont prises en charge, que ce soit dans ce projet de loi ou dans les prochains projets de loi qui seront élaborés dans l'avenir, notamment en ce qui concerne la disponibilité des ressources humaines compétentes».

Les députés ont salué, dans leurs débats, le contenu du projet de loi qui «concrétise la démarche de rapprocher l'administration du citoyen et partant prendre en charge leurs préoccupations quotidiennes».

Le député du Mouvement populaire algérien (MPA) Bekai Hemal a appelé à «l'accélération de l'exécution de ce projet eu égard à ses effets positifs sur le développement durable des zones enclavées au sud du pays», soulignant «la nécessité d'ériger certaines zones en communes afin d'améliorer les conditions de vie des populations des zones frontalières du Sud».

La députée Fatima Karma du Rassemblement national démocratique (RND) a estimé que le nouveau découpage administratif «insufflera un nouvel élan au développement du pays à travers la création de postes d'emploi ainsi que la réalisation de projets d'investissement en faveur du développement durable».

Par ailleurs, nombre de députés se sont interrogés sur «les raisons de la création de certaines wilayas et non pas d'autres et la non augmentation du nombre des communes par rapport à la hausse de la densité démographique, outre le sort des Assemblées de wilaya élues suite à ce nouveau découpage».

Pour le député Ilyes Saadi (FLN) ce découpage «est injuste à l'égard de certaines communes

d'Alger qui souffrent de marginalisation et d'isolement». Répondant aux préoccupations des députés, le ministre de l'Intérieur a réaffirmé que ce projet «historique et important mettra fin aux souffrances des populations des zones du Sud», rappelant les raisons de son élaboration dans le cadre «de la stratégie nationale de l'aménagement du territoire qui a donné une grande priorité à la démarche de réaménagement des zones du Sud notamment frontalières».

Le projet de loi a été élaboré conformément à une méthodologie scientifique et technique étudiée faite par les bureaux d'études en coordination avec plusieurs partenaires dans laquelle ont été adoptés les normes et les défis de création d'équilibre réel entre tous les territoires du pays, dont des considérations sécuritaires et économiques ainsi que les spécificités de chaque région, a-t-il expliqué. Les résultats préliminaires et directs de ces études ont démontré l'impératif «d'accorder à ces zones leurs autonomies et de les doter de tous les moyens et structures nécessaires en vue d'y créer la richesse et les postes d'emploi et de les ériger en pôles d'excellence de développement durable».

Le ministre a fait état, à cette occasion, d'autres études en cours pour la promotion et le développement des Hauts-plateaux en vue d'y accélérer le développement, de même que pour des régions montagneuses, côtières et certaines grandes villes, à l'image de Sidi Abdallah, Bouguezoul, El Ménéa et Hassi Messaoud, devenues des cités «dortoirs» uniquement.

Dans le même contexte M. Dahmoune a évoqué la création de 44 circonscriptions administratives spécifiques aux Hauts-plateaux et certaines communes de l'Intérieur, soulignant que «le plus importants pour nous est de rapprocher le citoyen de l'administration et ériger toutes les régions des pays en zones de stabilité et de développement

économique». Répondant à une question relative à l'encadrement des nouvelles wilayas, M. Dahmoune a fait savoir que ce problème pourrait être résolu par le recours aux diplômés de l'Ecole nationale d'administration (ENA) et l'Ecole nationale des ingénieurs de la ville (ENIV), précisant que le ministère de l'Intérieur recensait «plus de 90% de cadres de haut niveau ne dépassant pas la barrière de 35 ans».

A la question du député Saadi relative à certaines communes d'Alger, le ministre a relevé que ces communes «souffraient réellement de marginalisation et que son secteur a octroyé une somme de 20 Mds DA à la wilaya afin de prendre en charge les anciens quartiers d'Alger».

La plupart des intervenants ont tenu à saisir cette occasion pour exhorter le peuple algérien à se diriger aux urnes le 12 décembre et barrer la route aux prédateurs, affirmant que le scrutin de jeudi prochain constituera «un nouveau départ pour l'Algérie des libertés et de la démocratie».

Les membres du Conseil de la nation avaient adopté à la majorité, jeudi dernier, le projet de loi modifiant et complétant la loi 84-09 du février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays après l'introduction d'amendements sur 4 articles.

Ces amendements concernent l'article 52 sexies stipulant l'annexion de trois communes (El Hadjira, El Alia et El Borma) à la wilaya de Touggourt et l'article 59 novies stipulant le maintien de la commune de Mansoura sous l'autorité de la wilaya de Ghardaïa vu sa proximité de cette dernière au lieu de la wilaya de El Menia (loin de 200 km).

Il s'agit également d'un amendement dans la forme de l'article 53 portant sur la substitution du terme «ancienne wilaya» par «ex-wilaya» et de l'article 51 qui stipule l'annexion d'autres communes à la wilaya de Ghardaïa.

PRÉSIDENTIELLE 2019 :

MOSTAGANEM: Marche populaire de soutien à l'élection présidentielle et à l'Armée nationale populaire

Des citoyens ont organisé, dimanche à Mostaganem, une marche populaire pacifique de soutien au déroulement de l'élection présidentielle du 12 décembre en cours et de soutien à l'Armée nationale populaire (ANP), a-t-on constaté.

Les marcheurs issus de plusieurs couches de la société se sont regroupés à la «Place de l'indépendance» avant de sillonner les artères principales de la ville de Mostaganem dont boulevard Cheikh Bahaedine, rue Hamdou Hocine, le chemin d'Oran, Bd Mohamed Boumaaza et Bd Mohamed Khemisti au centre-ville.

Les manifestants ont brandi plusieurs banderoles portant des slogans dont «Oui pour l'élection présidentielle» et «Djeich Chaab khawa khawa» et arborant des drapeaux nationaux.

Ils ont insisté dans les slogans sur l'attachement au parachèvement du processus constitutionnel et affirmé que les élections présidentielles constituent la solution, saluant le rôle de l'institution militaire accompagnant le Hirak et préserver la paix, la stabilité, l'unité et la souveraineté du pays.

Au même endroit, d'autres manifestants ont organisé un sit-in pour exprimer leur refus des élections scandant d'autres slogans appelant au rejet des élections, sans aucun incident entre les deux camps.

L'équipe de la Télévision algérienne violemment agressée à Lyon

L'équipe de l'Entreprise publique de télévision (EPTV) chargée de la couverture de l'opération d'élection de la communauté algérienne établie à la ville de Lyon (France), au titre de l'élection présidentielle du 12 décembre, a subi une agression violente commise par la dénommée Sofia Benlemmane.

«L'EPTV condamne fermement les actes ignobles et immoraux commis par la dénommée Sofia Benlemmane qui a agressé violemment l'équipe de l'EPTV, notamment la journaliste Nedjoud Krika qui était en mission journalistique officielle consistant en la couverture du déroulement de l'opération électorale du 12 décembre chez notre communauté nationale établie à la ville de Lyon en France», a indiqué, dimanche un communiqué de l'EPTV.

«En s'appropriant à entrer au siège du consulat général de l'Algérie à Lyon, la journaliste de l'EPTV a subi une agression physique et morale et des insultes et injures les plus odieuses, montrant la haine et la conduite avilissante de la dénommée Sofia Benlemmane, qui n'a pas hésité à menacer la journaliste, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions» détaille la même source ajoutant qu'elle ne s'est pas contentée de ces agissements mais elle a également proféré des propos attentatoires à l'égard de l'EPTV et les institutions de l'Etat.

Certaines parties qui prétendent, ajoute le communiqué, défendre la liberté d'expression et d'opinion, restent muet quand il s'agit de dénoncer les violations de ces droits par d'autres personnes.

«L'EPTV se réserve le droit de poursuite judiciaire contre la dénommée Sofia Benlemmane qui a enfreint le droit le plus élémentaire consacré par toutes les Constitutions et les lois, en l'occurrence la liberté d'expression, y compris le droit à l'abstention», a conclu le communiqué.

OUARGLA : Début de l'opération de vote dans les bureaux itinérants déployés à travers la daïra d'El-Borma

L'opération de vote a débuté lundi à 8h00 dans les bureaux de vote itinérants déployés à travers la daïra d'El-Borma (420 km au Sud-est d'Ouargla) pour l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, a constaté l'APS.

Il s'agit de quatre (4) bureaux de vote itinérants prévus pour les localités de Rourdh El-Baguel, Berkayes, Hassi-Berkine et El-Guelta, pour le vote de quelque 6.000 électeurs et électrices inscrits sur leurs listes, et où le vote a été avancé réglementairement de 72 heures, a indiqué le coordinateur de la délégation de wilaya d'Ouargla de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Ali Chems.

Dotés de l'équipement électoral nécessaire pour permettre aux électeurs, dont les populations nomades et les personnels militaires, en tenue civile, de s'acquitter de leur droit civique dans de bonnes conditions, ces bureaux itinérants sont accompagnés de représentants des candidats en lice pour ces élections. La wilaya d'Ouargla compte un corps électoral de 369.741 électeurs inscrits au niveau de 220 centres électoraux couvrant 941 bureaux de vote, y compris les quatre bureaux itinérants précités, encadrés par plus de 7.000 éléments, a-t-il fait savoir.

APS

Charfi : Les Algériens éliront un président capable de fédérer les «forces qui ont constitué le Hirak»

Le scrutin du 12 décembre permettra à l'Algérie d'élire un président capable de fédérer les «forces qui ont constitué le Hirak» autour du projet de l'édification de la «nouvelle Algérie», a indiqué le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

«On ne va pas voter pour un homme, on va voter pour l'Algérie, on va élire son président. Le choix c'est le choix de l'Algérie (...). Parce qu'un président élu, a la légitimité de rassembler, de nouveau, les forces qui ont constitué le Hirak pour en faire la force vivante qui construira l'Algérie nouvelle», a déclaré M. Charfi à l'agence russe Sputnik. Le président de l'ANIE a affirmé, à ce propos, que le mouvement de contestation populaire «Hirak» n'est «pas spontané», mais le résultat de plusieurs années de «frustration».

«Il est venu comme un sursaut salvateur pour le pays», a-t-il estimé, soutenant que le scrutin du 12 décembre constitue «la continuation de ce sursaut salvateur».

M. Charfi a rappelé, dans ce contexte, que la mise en place de l'instance indépendante des élections est une «exigence du Hirak»

qui «a imposé une interprétation populaire de la constitution».

«Il a fallu interpréter d'une façon originale et inédite la notion de souveraineté populaire dans la Constitution, consacrée dans les articles 7 et 8 et qui font du peuple la source de la souveraineté», a-t-il expliqué, soulignant que cette interprétation «a permis de promulguer une loi organique», une première au monde. Détaillant les assurances que fournit l'instance qu'il dirige pour garantir la transparence du scrutin du 12 décembre, M. Charfi a souligné son «caractère indépendant». «Elle (ANIE) a été investie comme on investit le président de la République», a-t-il rappelé, faisant remarquer que cette investiture signifie qu'elle «est réellement indépendante de toute tutelle de l'Etat quelle que soit sa forme, quelle que soit sa nature». «Donc, première ga-



rantie, indépendance totale sur le plan institutionnel», a-t-il insisté. La deuxième garantie réside, a-t-il poursuivi, dans le fait que l'ANIE a «la pleine maîtrise des moyens qu'elle juge nécessaires pour l'accomplissement de sa mission», no-

tamment financiers et logistiques. Selon M. Charfi, la troisième garantie a trait à la «mise en place des structures de l'Autorité indépendante au niveau local». «Aucune tierce personne ne peut s'immiscer dans l'élection», a-t-il soutenu.

Début de l'opération de vote dans les bureaux itinérants avec une forte participation (ANIE)

Le chargé de la communication à l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Ali Draâ a affirmé, lundi à Alger, que l'opération de vote au niveau des bureaux itinérants dans le sud a débuté et les caravanes de bureaux de vote itinérants se sont ébranlées vers toutes les régions concernées, ajoutant que les habitants de ces régions notamment les nomades «y participent massivement». Lors d'une conférence de presse, M. Draâ a indiqué que l'ANIE avait réuni toutes les conditions et moyens nécessaires, en collaboration avec les services de sécurité et de l'ANP, pour tenir l'opération de vote dans de meilleures conditions et sa sécurisation, rappelant que l'organisation «lève des prérogatives de l'ANIE, alors que les forces de sécurité et de l'ANP assurent

la sécurisation des caravanes, notamment celles qui parcourent des distances allant jusqu'à 400 km sur des chemins sinueux et difficiles d'accès aux électeurs». Concernant le vote de la communauté nationale à l'étranger, à son troisième jour, M. Draâ a exprimé sa «satisfaction» du déroulement de l'opération de vote à l'étranger, ajoutant que les membres de la communauté se rendent aux bureaux de vote ouverts par l'ANIE, au niveau de tous les consulats, sans exception aucune. Le nombre des votants à l'étranger «augmente au fil du temps», en dépit «de l'usage de la violence par une minorité d'extrémistes qui tentent d'empêcher les citoyens d'accomplir leur devoir électoral» dans certains pays notamment la France, a-t-il précisé, ajoutant que l'ANIE demeure attaché

à sa position pour le libre choix et la démocratie. Dans ce contexte, M. Draâ a déclaré: «Celui qui veut voter, il est le bienvenu et celui qui ne le veut pas, il est libre, mais le recours à la violence est inacceptable», indiquant que l'opération de vote se poursuivra jusqu'à jeudi pour la communauté établie à l'étranger et pour les bureaux itinérants. Concernant l'agression dont a été victime une équipe de l'Entreprise publique de télévision (EPTV) à Lyon (France), le même responsable a souligné que l'ANIE «rejette et n'accepte aucune forme de violence particulièrement à l'encontre d'une journaliste ayant pour mission de relayer les informations en toute impartialité», ajoutant que l'autorité «dénonce cet acte odieux et exprime sa solidarité avec la journaliste».

UGTA :

Sit-in à Alger en appui à l'élection présidentielle et contre l'ingérence étrangère

Des centaines de travailleurs et secrétaires des Unions de wilayas de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) ont organisé, hier un sit-in à l'esplanade de la Grande poste à Alger, pour exprimer leur soutien à l'élection présidentielle, leur rejet de l'ingérence étrangère dans les affaires internes du pays et leur appui à l'Armée nationale populaire (ANP). Les participants à ce sit-in auquel avait appelé la Centrale syndicale ont scandé des slogans rejetant toute immixtion étrangère dans les affaires internes du pays, et d'autres en appui à l'élection

présidentielle et aux positions de l'ANP. A cet effet, le secrétaire général de l'Union de wilaya de l'UGTA à Jijel, Mourad Atik a déclaré que la participation à ce mouvement intervient «en réponse à l'appel visant à faire aboutir l'élection présidentielle du 12 décembre et en réaction à l'ingérence flagrante de l'Union européenne (UE)», et se veut une occasion pour exprimer notre soutien absolu à l'ANP, dont l'appui et la cohésion avec le peuple lui ont valu l'admiration du monde entier. Ce rendez-vous électoral «constitue le début d'une solution et la fin

d'une crise», a-t-il estimé, préconisant de «laisser chacun exprimer son avis en toute liberté en dépit des différences», d'autant que les échos qui parviennent de l'Union de wilaya expriment la détermination de la population de la wilaya de Jijel à participer en masse à la prochaine présidentielle. Pour sa part, le SG de l'Union de wilaya de l'UGTA à Tissemsilt, Tahar Bouleferd a affirmé que l'objectif de ce sit-in «est effectivement de soutenir la présidentielle mais aussi de faire prévaloir l'intérêt du citoyen», étant convaincu que l'Algérie est en péril

et que sa sortie de la crise actuelle ne se fera que par la voie des urnes. Le responsable syndical a exprimé «son rejet catégorique de toute forme d'ingérence dans les affaires du pays et son ferme soutien à l'ANP qui a accompagné le hirak populaire et veillé à prévenir d'éventuels heurts entre manifestants». Le secrétaire général du syndicat de l'Algérienne des eaux (ADE) de la wilaya de Aïn Defla, Djilali Moussali, a fait part de l'appui de son syndicat à la présidentielle du 12 décembre et à l'ANP, et son rejet de l'immixtion européenne dans les affaires du pays.

BECHAR :

Début du vote dans un bureau itinérant de la daïra frontalière de Béni-Ounif

L'opération de vote pour les élections présidentielles du 12 décembre a débuté lundi matin au niveau d'un bureau itinérant couvrant les zones rurales et éparées de la daïra frontalière de Béni-Ounif (110 km au Nord de Bechar), a-t-on appris auprès de la délégation de wilaya de l'autorité nationale indépendante des élections (ANIE). «Les 2.456 électeurs et électrices inscrits sur les listes électorales de ce bureau itinérant sont localisés dans les localités rurales et éparées de Rosf-

Etayba, Fendi, Oued-Lakhdar et Oued-Namous», a affirmé M. Abdallah Fassi, coordinateur de cette instance. «Ces électeurs pourront choisir grâce à ce bureau itinérant qui sillonne des centaines de kilomètres à travers les zones précitées, parmi les cinq candidats en lice pour ces élections et ce dans de bonnes conditions», a-t-il souligné en précisant que «l'ANIE suit de près, avec les représentants des candidats, le déroulement pratique de ce vote». Les élections présidentielles du 12

décembre débiteront aussi 24 heures réglementaires avant la date du scrutin présidentielle à travers huit (8) bureaux similaires au niveau des zones rurales et éparées de la commune de Bechar (Zousfana) et de la wilaya déléguée de Béni-Abbès. Il s'agit de Timoudi, Béni-Abbès, Zghamra, Hjiira, Bouthdid, Boukhrouf, Ksar El-Ma, Hassi-Abdallah, Bent Chark, Timagharine, Marhouma, Behir, Idigh, Boudib, Ksiksou et Hassi-Erratma, a fait savoir le responsable local de l'ANIE.

TAMANRASSET :

L'opération de vote se déroule dans des conditions normales au niveau des bureaux de vote itinérants

L'opération de vote pour la présidentielle du 12 décembre, qui a débuté lundi au niveau de 21 bureaux itinérants de la wilaya de Tamanrasset, se déroule dans des conditions normales, selon le coordinateur de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Ces bureaux, où le vote a été avancé réglementairement de 72 heures, ont commencé, dès leur ouverture, à accueillir les électeurs, parmi les populations nomades, venus s'acquitter dans des conditions «normales» de leur devoir civique et élire le futur Président de l'Algérie,

a indiqué à l'APS M. Lakhdar Badi.

Les électeurs portés sur les listes électorales du bureau itinérant N-1701, ouvert au niveau de la localité enclavée d'Adhermen (25 km de Tamanrasset) ont été au rendez-vous de cet événement national et sont venus accomplir leur devoir électoral en présence, tout au long du parcours de ce bureau, de deux représentants de candidats en lice à cette présidentielle.

Le représentant du candidat Abdelkader Bengrina à ces élections, Sellam Choukri, a affirmé à l'APS que l'opération de vote a débuté

dans de «bonnes» conditions, à la faveur de la mobilisation de moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement du vote.

Mellouki Soltane, représentant d'Abdelmadjid Tebboune, autre candidat à la présidentielle, a estimé, de son côté, que «toutes les garanties ont été données pour permettre aux représentants des candidats de suivre de près l'opération électorale».

Approché par l'APS, Aybeh Khodir, un électeur de la localité d'Adhermen, a confié que la population de cette bourgade enclavée de la région de l'Ahaggar fonde de

«larges espoirs» sur le futur Président de l'Algérie pour leur consacrer des programmes de développement susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie, et au développement des secteurs de l'Éducation et de la Santé dans la région.

La wilaya de Tamanrasset compte un corps électoral de 175.421 électeurs, répartis sur 70 centres de vote couvrant 373 bureaux, dont 34 itinérants (21 bureaux où le vote est avancé de 72 heures et 13 autres de 48 heures), encadrés par 2.961 agents.

J U S T I C E

AFFAIRE DE MONTAGE AUTOMOBILE : Plus de 128 milliards de DA de pertes pour le Trésor public (procureur)

Le dossier de montage automobile impliquant d'anciens ministres et des hommes d'affaires a révélé des faits «catastrophiques» à l'origine de lourdes pertes pour le Trésor public, a indiqué dimanche le procureur de la République près le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) dans son réquisitoire.

Le représentant du Trésor public avait estimé les pertes à 128,983,650,708 de DA (plus de 128 milliards et 983 millions de DA). Ces pertes sont reprochées à trois opérateurs poursuivis dans l'affaire, à savoir Mazouz Ahmed, Larbaoui Hassan et Bairi Mohamed.

La société Mazouz de montage de véhicules et de camions est à l'origine de 39 milliards de DA de pertes, l'opérateur Larbaoui Hassan plus de 87 milliards de DA et le group IVAL de Bairi Mohamed plus d'un milliard de DA, selon le Trésor public. Le procureur de la République a expliqué que les pratiques relatives à l'investissement dans le domaine du montage automobile, étaient «basées sur le népotisme et le favoritisme d'un opérateur à un autre sans aucun motif légal, ce qui a élargi le fossé entre le peuple et ses institutions».

Ce dossier qui a fait l'objet de deux enquêtes judiciaires au niveau de la Cour suprême (pour les cadres supérieurs) et au niveau du Tribunal de Sidi M'hamed (pour les hommes d'affaires), a révélé que «certains hommes d'affaires géraient des sociétés écrans tout en bénéficiant d'indus avantages fiscaux, douaniers et fonciers», a ajouté le procureur de la République.

Affirmant qu'en réalité il n'y avait aucune activité de montage et d'industrie automobile, il a précisé que les trois opérateurs Mazouz Ahmed (propriétaire de 27 sociétés), Larbaoui Hassan (34 sociétés) et Bairi Mohamed (9 sociétés) «ont exploité leurs relations avec les anciens ministres de l'Industrie Abdeslem Bouchouareb, Bedda Mahdjoub et Youcef Youssfi et avec les deux ex-Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, pour arracher des marchés relatifs au montage et à l'industrie automobile en violation des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans ce domaine, et notamment sans la validation du Conseil national d'investissement (CNI)».

Concernant l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines en fuite Abdesslem Bouchouareb, contre lequel une peine de 20 années de prison ferme a été requise, le procureur de la République a indiqué que ce dernier avait octroyé d'indus avantages dans des marchés publics, précisant qu'il avait mis en place une commission d'évaluation technique, «qui était en fait une commission fictive puisque les marchés étaient attribués par favoritisme à Larbaoui Hassan, Mazouz Ahmed et Bairi Mohamed».

Quant à l'ex Premier ministre, Ahmed Ouyahia (contre lequel une peine de 20 années de prison ferme a été requise), le procureur de la République a déclaré que «l'accusé a oc-



troyé d'indus avantages dans l'affaire de montage automobile au profit de 5 sociétés, dont celle de Mazouz Ahmed qui a bénéficié d'une autorisation exceptionnelle sans respect des lois en vigueur».

Rappelant d'autres charges retenues contre l'ex Premier ministre Ahmed Ouyahia à savoir octroi d'un avis favorable au mépris des principes de candidatures et d'équité entre soumissionnaires à des marchés publics, et abus de fonction, il souligné que sa validation du projet de la société Mazouz a entraîné la dilapidation de près de 7700 milliards centimes de deniers publics, outre la déclaration mensongère relative à ses biens et comptes bancaires accrédités de montants non justifiés (15 à 30 milliards de centimes).

Des montants que l'accusé «n'a pu en justifier l'origine, ce qui prouve qu'il s'agit de blanchiment d'argent», a-t-il ajouté.

S'agissant de l'ex Premier ministre Abdelmalek Sellal (contre lequel une peine de 20 années de prison ferme a été également requise), le procureur de la République a mis en avant dans son réquisitoire qu'il «a supervisé en personne le dossier du montage automobile «sans en informer la Présidence» et a associé son fils Farès à Ahmed Mazouz dans la société de ce dernier, qui a cédé 23% de ses actions à Farès Sellal, en contre partie d'indus avantages».

Il a fait savoir que Sellal «a préétabli la liste des opérateurs à agréer pour l'activité de montage automobile et élaboré un cahier de charges sans aucune base légale», ajoutant qu'il avait donné des agréments aux hommes d'affaires Oulmi Mourad et Tahkout Mahieddine en sus de 150 millions DA pour investir dans cette activité.

En outre, Sellal avait octroyé à l'opérateur Mohamed Bairi un terrain à Boumerdes, «en sachant que c'était un terrain agricole», a encore révélé le procureur de la République estimant la dilapidation de deniers publics à de 24 milliards de DA.

Par ailleurs, Abdelmalek Sellal «a participé au financement occulte de la campagne électorale de l'ancien président, en sa qualité de directeur de campagne, a-t-il ajouté pré-

sant qu'il avait procédé à l'ouverture de deux comptes pour la domiciliation des dépôts et aides de l'Etat, «en violation de la loi portant régime électoral qui prévoit l'ouverture d'un seul compte». Pour ce qui est de Youcef Youssfi (contre lequel 15 ans de prison ferme ont été requis), le procureur de la République a rappelé que l'ex ministre de l'Industrie était accusé d'abus de fonction et de violation des lois et réglementations en vigueur, en sus de l'octroi illégalement d'autorisations pour le montage de véhicules aux opérateurs Larbaoui Hassan et Mazouz Ahmed induisant pour le Trésor public un préjudice de l'ordre de 2900 milliards de centimes.

Le procureur de la République a déclaré, au sujet de l'ancien ministre de l'Industrie Mahdjoub Bedda, (contre lequel il a requis 15 ans de prison ferme), qu'il est poursuivi pour octroi d'indus avantages aux hommes d'affaires Oulmi Mourad, Tahkout Mahieddine et Larbaoui Hassan, en faisant fi des principes de candidature, d'égalité et de transparence en matière de marchés publics.

Affirmant que Mahdjoub Bedda est responsable de la dilapidation de 800 milliards de centimes, le représentant du Parquet a évoqué en outre la fausse déclaration relative à 9 comptes bancaires et à la propriété de deux entreprises. «Il est à l'origine d'une perte estimée à 51 milliards de dinars» dans le cadre des kits SKD et CKD au profit des trois opérateurs Larbaoui, Mazouz et Bairi, a-t-il ajouté.

Pour ce qui est de l'ex wali de Boumerdes Yamina Zerhouni (contre laquelle une peine de 10 ans de prison ferme a été requise), le Procureur de la République a rappelé son implication dans l'octroi d'indus avantages (terrain agricole à l'opérateur Bairi Mohamed) et d'abus de fonction.

Concernant Abdelghani Zaalane (contre lequel le procureur de la République a requis une peine de 10 ans de prison ferme), il est impliqué dans l'affaire du financement occulte de la campagne électorale pour un cinquième mandat, en tant que directeur de campagne en remplacement de Abdelmalek Sellal le 2 mars 2019. Sur le compte

bancaire de la campagne ouvert au nom de Zaalane pour Abdelaziz Bouteflika, l'homme d'affaire Ali Haddad avait retiré 19 milliards de centimes pour les dissimuler au siège de sa société à Bab Ezzouar.

Les trois opérateurs impliqués dans cette affaire, à savoir Hassan Arbaoui, propriétaire de Kia Motors, Ahmed Mazouz et Mohamed Bairi (10 de prison ferme requis contre chacun d'eux) et poursuivis pour «blanchiment d'argent dans le cadre d'une bande criminelle organisée», ils ont bénéficié, induit, d'agréments pour l'activité de montage et de fabrication d'automobiles avec la complicité des ministres accusés.

Les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et des Mines, à savoir, Boudjema Karim, Agadir Omar, Tira Amine, Abdelkrim Mustapha et Mekraoui Hassiba (8 ans de prison ferme requis contre chacun d'eux), ils ont joué un rôle «important» dans l'étude de dossiers, notamment ceux relatifs aux trois opérateurs ayant obtenu indument les marchés de montage automobile.

S'agissant des inculpés Ali Haddad, Hadj Malek Saïd et Ourani Ahmed (10 ans de prison ferme requis contre chacun d'eux), ils sont poursuivis pour blanchiment d'argent dans le cadre d'une bande criminelle et participation au financement occulte de la campagne électorale du 5e mandat.

Ali Haddad avait été chargé par Saïd Bouteflika de récupérer l'argent de la campagne et c'est ainsi qu'il avait retiré les 19 milliards de centimes du compte de la campagne pour les déposer au siège de sa société à Bab Ezzouar.

Quant à Ahmed Mazouz et Nemroud Abdelkader, accusés d'avoir bénéficié d'avantage accordés par Ahmed Ouyahia et de blanchiment d'argent, ils sont poursuivis pour le financement occulte de la campagne électorale, Ahmed Mazouz (39 mds centimes), Hassan Arbaoui (20 mds centimes), Bellat (01 mds centimes), Benhamadi (5 mds centimes) et Saïd Hichem (10 mds centimes).

Les frères Senaï Mustapha, Senaï Karim et Senaï Sofiane (8 ans de prison ferme requis à l'encontre de chacun), ils sont poursuivis pour «participation au blanchiment d'argent dans le cadre d'une bande criminelle organisée à travers leurs rapports avec le groupe Mazouz (27 sociétés réelles et fictives).

Le procureur de la République a également requis des peines de 7 ans de prison ferme avec émission de mandats d'arrêt internationaux et d'une amende de 5 millions DA contre les Chabani Aissa, Oulmi Mourad, Bousmid HousseinEddine et Kamel Mohamed pour infraction aux lois relatives au change.

APRÈS LES PLAIDOIRIES DE LA DÉFENSE ET L'AUDITION DES ACCUSÉS Délibération aujourd'hui

L'affaire d'anciens responsables et hommes d'affaires poursuivis dans des dossiers de corruption, dont le montage automobile et le financement occulte de la campagne électorale de l'ex-Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a été mise en délibération à aujourd'hui pour le prononcé du verdict, a décidé, dimanche soir, le juge de l'audience. L'audience du soir a été marquée par la poursuite des plaidoiries du collectif de défense des hommes d'affaires et l'intervention du Procureur de la République qui a donné la parole aux prévenus pour faire leurs dernières déclarations. Le Collectif a centré sa défense sur la présentation de preuves concernant les activités d'investissement en rejetant «catégoriquement» l'existence de relations de «favoritisme ou de clientélisme» entre les investisseurs, les anciens ministres et les cadres des ministères de l'Industrie et des Finances.

La défense a relevé, à cet égard, que les décisions du Conseil national de l'investissement (CNI) relatives aux projets de montage de camions étaient soumises au «principe de consultation collective», le CNI étant présidé par le Premier ministre et comprend 11 départements ministériels. Les avocats de la défense ont également «critiqué» la teneur des rapports élaborés par l'Inspection générale de Finances (IGF), «dénudés de toute preuve matérielle impliquant les hommes d'affaires poursuivis dans l'affaire», avant de qualifier ces rapports de «violation substantielle des procédures légales». Les hommes d'affaires prévenus ont respecté toutes les procédures en matière d'exercice de leur activité économique, notamment en ce qui concerne le montage de véhicules et affirmé leur engagement (hommes d'affaires) de s'acquitter de tous les droits douaniers et des impôts, a soutenu la défense.

La défense a tenté de mettre en relief le rôle des entreprises de ses clients dans le développement de l'économie nationale à travers la création des postes d'emploi et la formation des travailleurs, mettant en exergue que les sources de leurs biens «sont légitimes, issues de leurs bénéfices de différents projets d'investissement». S'agissant du «financement occulte» de la campagne électorale de Bouteflika, les avocats de la Défense ont indiqué que la loi interdit à tout candidat de recevoir des dons et pas les donneurs, eux-mêmes, précisant que le recours aux chèques bancaires pour le financement de la campagne exclut, selon eux, l'aspect occulte de ce financement. Enfin, le collectif de défense a plaidé l'innocence des hommes d'affaires et la levée de main sur leurs biens, estimant que ces investisseurs «sont des citoyens honnêtes et innocents qui ambitionnaient à travers leurs activités de développer l'économie nationale». Au terme de l'intervention du procureur de la République sur les plaidoiries de la défense, le juge a donné la parole aux prévenus pour faire leurs dernières déclarations. Plaidant «leur innocence», les accusés ont souligné qu'ils plaçaient «leur entière confiance en la justice nationale». «Je suis innocent et je demande à être acquitté. Je nie toutes les accusations portées contre ma personne», a déclaré l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia. Abdelmalek Sellal a, quant à lui, affirmé «son amour pour sa patrie, son dévouement et son abnégation dans l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées dans son parcours professionnel», niant, en bloc, toutes les accusations qui sont portées contre lui». «Je n'ai pas trahi mon pays, je suis innocent et Dieu en est témoin. Il ne me reste pas grand chose dans cette vie. Je n'ai jamais eu recours à la corruption ni au népotisme», a-t-il dit, se disant fier de l'Armée nationale populaire (ANP) notamment pour ce qui est de gestion de la prise d'otages de Tiguertourine (wilaya d'Illizi).

Il dit s'être retiré de la direction de la campagne de l'ex-président de la République, Abdelaziz Bouteflika, ayant relevé des dépassements. Pour leur part, les anciens ministres de l'Industrie, Youcef Youssfi et Mahdjoub Bedda, l'ancien ministre des Transports et des travaux publics, Abdelghani Zaalane et l'ex wali de Boumerdes, Yamina Zerhouni ont déclaré «avoir servi la patrie avec dévouement et abnégation», se disant confiants en la justice nationale, plaidant leur acquittement et leur innocence de toutes les accusations qui leurs sont portées. A l'instar de Farès Sellal, fils du premier ministre Abdelmalek Sellal, Senaï Karim, Senaï Sofiane ainsi que des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et des Mines, les hommes d'affaires poursuivis, Ali Haddad, Ferrat Ahmed, Hadj Malek Saïd, Mohamed Baïri, Maazouz Mohamed, Achour Abboud, Hassan Larbaoui et Nemroud Abdelkader ont demandé leur acquittement, plaidant leur innocence des accusations qui leurs sont portées.

Le procureur de la République avait requis, dimanche, des peines d'emprisonnement allant de 8 à 20 ans à l'encontre des accusés assorties d'amendes ainsi que la saisie de tous les biens et fonds illégaux des accusés, tout en «leur interdisant d'exercer leurs droits civiques».

Le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis, dimanche, une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA contre les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, poursuivis dans des affaires de corruption et d'abus de pouvoir, notamment dans l'affaire de montage automobile et le financement de la campagne électorale de l'ex-président de la République, Abdelaziz Bouteflika. La même peine a été requise contre l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb (en fuite) avec émission d'un mandat d'arrêt international.

ENERGIE: Arkab : «Vers la consécration d'un nouveau modèle de consommation»



Le ministre de l'Énergie, Mohammed Arkab a affirmé, dimanche à Alger, que 2020 sera l'année de la consécration du nouveau modèle de consommation énergétique.

S'exprimant lors d'une rencontre entre la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) et les opérateurs, le ministre a indiqué que "2020 sera l'année de l'efficacité énergétique à travers la mise en place d'un nouveau modèle de consommation énergétique". Il a rappelé, à ce propos, la création récemment du Commissariat aux Énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique "avec lequel sera mis en place un nouveau modèle de consommation énergétique", a-t-il dit.

Réaffirmant l'importance de l'économie de l'énergie, M. Arkab a estimé que "le gaspillage a un impact négatif sur la société d'où la nécessité de coopérer ensemble pour l'instauration d'une société économique qui préserve ses richesses et biens". L'efficacité énergétique s'ajoute à une série de points inscrits dans la feuille de route du secteur de l'énergie pour 2020, dont la concrétisation de l'efficacité dans la gestion et l'intégration des énergies renouvelables, la préservation du gaz aux générations futures, la maîtrise de la technologie relative à l'industrie des équipements de transports en vue de les produire localement et l'accès au marché africain. Evoquant cette rencontre (CREG-opérateurs), le ministre a rappelé que la loi relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations consacre le service public en matière d'électricité et de gaz ainsi que les principes de satisfaction des besoins de tous les clients dans les meilleures conditions, continuellement, en toute sécurité, avec la qualité requise outre l'égalité dans le raccordement aux réseaux d'énergie.

La feuille de route du secteur de l'énergie définit également les aspects de protection des intérêts des consommateurs ainsi que la conduite des opérateurs à travers les droits et les engagements des uns et des autres.

L'Etat, en sa qualité de garant du service public, oeuvre à la modernisation de sa gestion en veillant à l'équité et à la justice dans l'accès aux réseaux énergétiques et à la consécration du principe d'équilibre entre les intérêts des consommateurs et des opérateurs, a-t-il ajouté.

C'est là une preuve de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics aux volets suivi et contrôle des prestations du service public dans la distribution du gaz et de l'électricité, ainsi qu'aux aspirations des consommateurs et leurs rapports aux opérateurs et l'autorité de régulation, a souligné M. Arkab.

Pour le ministre, le débat autour de l'amélioration des fondamentaux régit les règles des métiers de base permettra d'aboutir à une meilleure planification des infrastructures énergétiques et à l'évaluation des performances technique et économique des opérateurs, ajoutant que cette amélioration implique, aussi bien de la part de l'autorité de régulation que de l'opérateur, des mesures de régularisation de plusieurs situations.

A ce propos, il a exhorté l'ensemble des parties prenantes à un débat sincère et durable pour pouvoir définir les meilleurs outils et moyens à prendre en compte afin de vulgariser l'information et faciliter la prise de décision.

En vue de répondre aux besoins des citoyens, améliorer le service public et mettre en place un climat propice au développement socioéconomique, l'Etat a réalisé plusieurs investissements d'envergure, sur tout le territoire national, à travers le développement des infrastructures de production, de transport, de distribution du gaz et de l'électricité, a ajouté le ministre.

M. Arkab a enfin invité les opérateurs à fournir davantage d'efforts pour atteindre les objectifs tracés par l'Etat en matière de production, de distribution et d'efficacité énergétique.

MONTAGE AUTOMOBILE: Baisse de 9% des importations de kits SKD durant les 9 premiers mois 2019

L'Algérie a importé pour 2,30 milliards de dollars de kits (SKD) destinés au montage automobile des véhicules de tourisme et du transport du personnel et de marchandises, durant les neuf premiers mois 2019, contre 2,53 milliards de dollars à la même période de l'année dernière, enregistrant pour la première fois une baisse de 228,05 millions de dollars (-9%), a appris l'APS auprès de la direction générale des Douanes (DGD).

Ce recul des collections SKD, s'explique, essentiellement, par une baisse des importations de kits SKD, destinées au montage des voitures de tourisme, et ce malgré la hausse des kits importés destinés aux véhicules de transport de marchandises.

En effet, les importations des collections SKD des véhicules légers, qui représentent 16,42% de la structure des importations des principaux produits du groupe "biens d'équipements industriels", ont atteint près de 1,73 milliard de dollars sur les neuf premiers mois de 2019, contre près de 2,12 milliards de dollars, durant la même période de comparaison 2018, soit une baisse de 392,49 millions de dollars, ce qui représente (-18,52%), selon les données de la direction des Etudes et Prospectives des Douanes (DEPD).

De janvier à septembre 2019, les importations de collections SKD destinées aux véhicules utilitaires, qui ont représenté 5,50% du groupe "biens d'équipement industriels", ils ont totalisé près de 578 millions de dollars contre 413,55 millions de dollars durant la même période de l'année dernière, enregistrant ainsi une hausse de 39,76%, précisent les données provisoires des Douanes.

Il est à relever, que le groupe des biens d'équipements industriels, a occupé le premier rang de la structure des importations globales avec une part de 32,43%, pour une valeur globale de près de 10,52 milliards de dollars contre plus de 11,87 milliards de dollars, en baisse



de 11,46% durant la même période de comparaison.

Les importations des parties et accessoires des véhicules automobiles servant à l'entretien des véhicules d'occasion, elles ont atteint 292,62 millions de dollars, contre les neuf mois 2019 contre 271,38 millions de dollars la même période de l'année d'avant, en hausse de 7,83%.

Le montant des importations des machines agricoles de récolte et de triage et autres a été évalué à 78,2 millions de dollars, contre 51,19 millions de dollars, en hausse également de 52,76%, précisent les données statistiques des Douanes.

En revanche, les importations des machines pour le nettoyage, le triage et criblage des grains ou légumes secs, ont baissé à 18,78 millions de dollars, contre 62,29 millions à la même période de 2018, soit un recul de 69,86%. Cette tendance baissière a touché aussi la facture des importations des tracteurs, qui a atteint 177,53 millions de dollars, contre 212,56 millions de dollars (-16,48%). Les importations des ma-

chines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, elles ont, également, reculé de 3,39% pour totaliser 239,51 millions de dollars durant les neuf premiers mois de 2019 contre 247,92 millions de dollars à la même période en 2018. En mai dernier, des décisions importantes avaient été prises par le gouvernement pour faire baisser la facture d'importation des kits SKD destinés au montage des voitures touristiques, ainsi qu'à la fabrication des produits électroménagers, électroniques et de la téléphonie mobile.

Une correspondance adressée par la direction générale des Douanes à ses services, avait précisé que les quotas d'importation des kits "SKD" alloués pour l'année 2019, aux quatre principaux constructeurs automobiles, dont les projets et les programmes de production (modèles) ont été validés par le Conseil national de l'Investissement (CNI).

Il s'agit de la SPA Renault-Algérie Production (RAP), la SARM Tahkout manufacturing company, la SPA Sovac

production et enfin la SARM Gloviz (KIA).

A cet effet, il est utile de rappeler que le ministre de l'Industrie et des Mines, Djamilia Tamazirt, avait affirmé, que les mesures du gouvernement concernant la réduction de la facture de l'importation des kits "CKD-SKD", étaient "transitoires" et visaient un réajustement de la balance des paiements.

Une autre nouvelle mesure, qui s'inscrit dans le cadre d'une "vision globale" sur l'industrie automobile, qui prendra en charge notamment la problématique de l'assemblage CKD/SKD, concernant l'autorisation d'importation des véhicules légers de moins de trois ans.

En effet, la loi de finances 2020, autorise les citoyens à importer des véhicules touristiques d'occasion à moteur essence, de moins de trois ans, à leurs propres frais et paiement des droits et taxes afférents.

En 2018, la facture globale d'importation des collections CKD/SKD destinées au montage de véhicules (de tourisme et utilitaires) et l'importation des véhicules de Transport de Personnes et de Marchandises (produits finis) s'est chiffrée à plus de 3,73 milliards de dollars, contre 2,2 milliards de dollars en 2017, en hausse annuelle de 1,53 milliard de dollars (+70%).

Le montage local des véhicules a réalisé en 2018 une production de 4.500 véhicules industriels et 180.000 véhicules de tourisme, contre 110.000 véhicules de tourisme en 2017.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS: Près de 6.400 employés dans le cadre du DAIP concernés par la confirmation

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Dada Moussa Belkheir a annoncé, dimanche à Relizane, que près de 6.400 jeunes exerçant dans son secteur au titre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) à travers le pays sont concernés par la confirmation dans leurs postes, en application de la décision du Gouvernement récemment concernant cette catégorie de travailleurs.

Dans une déclaration à la presse lors de sa visite d'inspection dans la wilaya de Relizane, le ministre a indiqué que dans le cadre des directives du gouvernement concernant cette opération, 1.000 jeunes exerçant dans le secteur seront confirmés dans des postes permanents avant la fin de l'année en cours et le restant au cours des années 2020 et 2021 suivant l'ancienneté.

Dada Moussa Belkheir a présidé, en compagnie de la

ministre de l'Industrie et des Mines, Djamilia Tamazirt, une cérémonie de remise de diplômes à une promotion de stagiaires de la formation professionnelle composée de 69 apprentis ayant suivi une formation spéciale aux "métiers du textile" au complexe d'industries de textile Tayal situé au parc industriel de Sidi Khettab (Relizane).

Les diplômés ont également reçu des contrats de travail à durée indéterminée au complexe et il est prévue la sortie d'une promotion de 500 autres apprentis au courant de l'année prochaine, qui bénéficieront aussi de contrats de travail à durée indéterminée CDI dans le cadre de l'accord conclu en 2018 entre le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et le complexe "Tayal". Dans le même contexte, le ministre a affirmé que son secteur "œuvre sur la promotion de la formation des filières d'excellence aux

normes internationales grâce à la coopération avec des entreprises pilotes dans leur domaine de spécialisation, comme le complexe de textile de Relizane".

Pour sa part, le ministre de l'Industrie et des Mines a souligné que "le complexe intégré des métiers du textile Tayal est un édifice économique et un exemple de partenariat constructif et la preuve de la volonté entre l'Algérie et la Turquie dans le domaine de l'investissement et de la création de richesse". "Nous pouvons être fiers de ce partenariat pionnier dans l'industrie textile algérienne dotée d'équipements et de matériel modernes qui répondent en partie aux besoins du marché national dans le domaine de l'habillement et réduisent les importations", a-t-elle déclaré.

Au terme de sa visite dans la wilaya, la ministre de l'Industrie et des Mines a inau-



guré une unité de production de câbles électriques dans la zone industrielle de Belassel offrant 100 postes d'emploi.

Réalisée pour un investissement de 3,4 milliards DA, cette unité a une capacité de production de 150.000 tonnes/an de câbles électriques par an.

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels a, pour sa part, inspecté dans la daira de Oued Rhioù le CFPA de la commune de Ouarzane.

APN: Adoption à la majorité du projet de loi portant orientation et organisation des transports terrestres

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, lundi à Alger, à la majorité le projet de loi modifiant et complétant la loi 01-13 du 7 août 2001 portant orientation et organisation des transports terrestres.

Ce texte de loi a été adopté lors d'une plénière de l'APN présidée par Slimane Chenine, président de l'Assemblée, en présence du ministre des Relations avec le parlement, Fethi Khoulil, du ministre des Travaux publics et des Transports, Mustapha Kouraba et de membres du staff gouvernemental.

Le projet de loi comprend des amendements portant essentiellement sur les infractions et les sanctions consistant à introduire une nouvelle infraction dans l'article 61 relative à la violation de l'exercice de l'activité de transport des personnes et des marchandises, aux restrictions qu'imposent les autorités compétentes pour maintenir l'ordre et la sécurité publics, conformément aux lois en vigueur.

L'article 62 a vu l'introduction d'une sanction consistant à la mise en fourrière du véhicule dans le cas suscitée pour une durée

de 6 mois. En cas de récidive, la durée passe à une année avec retrait définitif ou provisoire du permis, outre la mise en fourrière du véhicule.

Une nouvelle sanction pénale au titre de l'article 64 bis a été introduite consistant en une peine d'emprisonnement de six (6) mois à trois (3) ans assortie d'une amende de 100.000 DA à 200.000 DA à l'encontre de quiconque transporte, en quelque qualité que ce soit, des personnes, des marchandises ou des biens, en infraction des règles imposées par les autorités compétentes à dessein de porter atteinte à l'ordre et à la sécurité publics.

Dans son intervention au terme de l'adoption du texte de loi, M. Kouraba a indiqué que ces amendements permettront de combler le vide juridique contenu dans l'ancienne loi et de renforcer l'arsenal juridique pour réduire les infractions commises. Il a rap-



porté, par la même, l'importance du transport terrestre qui revêt une grande importance pour l'économie nationale.

Dans le rapport complémentaire de la Commission des transports, des transmissions et des télécommunications de l'APN, la commission n'a soumis aucun amendement sur ce projet de loi. Dans son allocution, le président de la commission, Belkacem Latraoui a

indiqué que le vote de ce texte permettra d'enrichir le système juridique du secteur du transport terrestre et de développer davantage sa performance, étant l'un des piliers du développement socioéconomique du pays. Les nouveaux amendements introduits permettront de faire face à tous types d'infractions et de garantir l'exercice des droits et libertés en matière de transport.

AGRICULTURE:

Installation de six unités de recherche scientifique à l'INVA

Six (6) unités de recherche scientifique dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ont été installées, lundi à Alger, au niveau de l'Institut national de la vulgarisation agricole (INVA), en présence du ministre du secteur, Cherif Omari.

L'installation de ces six unités sur un total de 19 qui seront installées au niveau des différents instituts du secteur, intervient dans le cadre des conventions signées, en novembre, entre les secteurs de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique.

Il s'agit d'unités spécialisées dans les domaines de la protection des végétaux, de l'arboriculture fruitière, des grandes cultures, des cultures maraichères et du développement de la vulgarisation agricole.

Cette installation intervient également en application des décisions du gouvernement visant la promotion de la recherche scientifique dans les différents secteurs, a indiqué le ministre, soulignant qu'il érige le savoir et les connaissances en pierre angulaire du secteur.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une stratégie sectorielle efficiente visant la réalisation du développement durable dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et des forêts.

Cette installation constitue l'une des principales haltes en vue de donner la priorité aux démarches d'appui et de développement du secteur agricole et d'œuvrer davantage à la consécration du savoir et de l'innovation, en vue de traiter les préoccupations du secteur et renforcer les politiques agricoles en matière de réalisation de la sécurité alimentaire.

Ces unités seront éligibles au financement par la Caisse nationale de la recherche scientifique et du développement technologique dans le cadre de la convention signée entre les

deux secteurs. Ces unités œuvreront au développement des systèmes de production relatifs à la consommation et à l'alimentation, en vue de réduire la dépendance aux pays étrangers, avec une méthodologie scientifique innovante basée sur l'agriculture intelligente et la modernisation des milieux agricole et rural.

Elles contribueront au développement des méthodes de recherche agricole, à la promotion de la recherche et de la formation, à l'assistance technique, à la vulgarisation dans les domaines des fermes pilotes et à l'appui des start-up au profit des jeunes en vue d'encourager l'investissement.

Lors de cette installation, il a été procédé à l'évaluation des besoins financiers de ces unités et à l'adoption du plan financier sur trois ans, pour la gestion de ces unités et l'encadrement des opérations de recherche scientifique.

Il sera procédé ultérieurement à l'installation des unités restantes au niveau de l'institut national de protections des végétaux (INPV), l'Institut technique des cultures maraichères et industrielles (ITCMI) et l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV).

La rencontre a été marquée par la distinction du Professeur Salah-Eddine Doumandji, en récompense de ses efforts en matière de développement de l'agriculture.

Le ministre a affirmé l'importance de valoriser les compétences scientifiques et de les assister en matière d'accompagnement des jeunes chercheurs.

Le professeur Doumandji a pour sa part insisté sur l'importance de garantir les moyens matériels et de recherche en faveur des étudiants et des jeunes chercheurs pour leur permettre de réaliser des résultats importants en matière d'innovation, se félicitant de l'existence de compétences scien-

tifiques capables de contribuer aux efforts de développement et de modernisation.

La rencontre scientifique a été renforcée par la présence du directeur de l'INVA et du directeur de la recherche scientifique et du développement technologique dans les secteurs de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur, en sus de spécialistes dans le domaine.

Faciliter les opérations d'approvisionnement des agriculteurs en engrais

Répondant à une question de la presse sur la rencontre tenue, dimanche dernier, avec les agriculteurs, consacrée à l'examen de la question d'approvisionnement en engrais et en semences, le ministre a indiqué que des instructions ont été données pour la prise de toutes les mesures nécessaires à la distribution des engrais aux agriculteurs, une opération essentielle pour augmenter la productivité.

La réunion qui avait regroupé les secteurs de la Défense, l'Energie, l'Intérieur, l'Industrie et le Commerce a été sanctionnée par des décisions visant à faciliter et à accélérer l'acquisition de ces produits pour les mettre à la disposition des agriculteurs, a-t-il fait savoir, précisant que le rythme d'application de ces mesures sera favorable au lancement d'une nouvelle saison agricole dans de bonnes conditions. S'agissant de la labellisation des produits locaux, le ministre a indiqué que le secteur veillera, en coordination avec les Universités et les spécialistes dans le domaine de la recherche scientifique à la labellisation de tous les produits locaux éligibles.

Plusieurs produits font actuellement l'objet d'étude, à l'instar de l'huile d'olive, les olives, les agrumes, les dattes, le miel et l'oignon.

ASSURANCE-COMMUNICATION Signature d'un accord de partenariat entre la SAA et l'ANEP

Un protocole d'accord a été signé dimanche à Alger entre la Société nationale d'assurances (SAA) et l'Entreprise nationale de communication, d'édition de publicité (Anep) en perspective d'un partenariat bilatéral dans des domaines d'intérêt commun.

Signé par MM. Nacer Sais et Mounir Hamaidia, respectivement P-dg de la SAA et de l'ANEP, cet accord vise à fixer les conditions générales de «mise en œuvre d'un partenariat global et d'une coopération privilégiée» dans les différents domaines d'intérêts commun.

À l'issue de la cérémonie de signature, M. Hamaidia a indiqué que l'Anep œuvrait à offrir, à travers ce partenariat, des prestations de communication, de publication et de publicité à son partenaire «stratégique» la SAA.

Il a fait savoir que des discussions ont été entamées avec la SAA pour la «refonte» de la charte graphique et l'«habillage» des agences et des bureaux de cette société publique.

Pour sa part, Nacer Sais a indiqué que la SAA s'engage à octroyer des facilités et des avantages en matière d'assurances du patrimoine comme les véhicules appartenant à l'ANEP, qui à son tour fournira, à son partenaire, des prestations en matière de communication et de publication.

«La SAA privilégie les entreprises commerciales publiques dans toutes ses acquisitions de prestations et de biens», a-t-il noté.

Des responsables des deux entreprises ont assisté à la cérémonie de signature de ce premier accord entre la SAA et ANEP.

PRODUCTION LAITIÈRE : Vers une extension du réseau d'accompagnement technique des éleveurs de vaches laitières

Des efforts sont consentis par les services de développement de la filière lait auprès de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL), en vue de l'extension du réseau d'accompagnement technique des éleveurs de vaches laitières, à travers nombre de wilayas réputées pour cette activité agricole, a-t-on appris auprès du directeur du soutien auprès de cet organisme public.

«L'ONIL s'oriente vers l'extension du réseau d'accompagnement technique des professionnels de la filière», a indiqué à l'APS Rafik Benhocine, signalant que l'opération a déjà touché, dans une première étape, les wilayas de Blida, Relizane et Souk Ahras, au titre, des «efforts visant le développement de la filière lait et de la couverture de la demande élevée sur ce produit de large consommation», a-t-il observé.

Le responsable, qui a souligné les «résultats concluants de cette expérience, lancée en 2012, dans les wilayas sus-citées, au niveau desquelles de nombreux objectifs visés ont été concrétisés», a fait part de préparatifs en cours en vue de la généralisation de cette opération à d'autres wilayas réputées pour leur production laitière, notamment Sétif, Sidi Bel Abbès et Ghardaïa au Sud.

Selon Rafik Benhocine, ces équipes de soutien technique, assurant une mission de conseil aux éleveurs de vaches, englobent des conseillers et experts en santé animale et production de lait et de fourrages.

L'initiative a été bien accueillie par les professionnels de la filière, qui ont eu notamment l'opportunité d'exposer leurs préoccupations», a-t-il souligné.

Entre autres missions assignées à ces équipes techniques, le responsable a cité celles relatives à l'information des éleveurs sur toutes les nouveautés en matière d'alimentation des vaches, de même que sur les formes de soutien assurées par l'Etat à la filière, outre les conseils et orientations donnés à propos de la sélection des races de vache adaptées à notre climat. M. Benhocine a, également, abordé nombre de problèmes entravant le développement de la filière, selon les professionnels du secteur. Il a particulièrement cité le problème de manque de fourrages, ceci d'autant plus que l'alimentation des vaches laitières représente un taux de 80% du coût de production, et qu'une majorité d'éleveurs ne disposant pas de terres pour la production de fourrages «loquent des terres à cet effet, ce qui est synonyme de charges supplémentaires pour eux», a-t-il déploré. Selon les experts du domaine, l'unique solution à ce problème serait de s'orienter vers la création d'exploitations collectives», qui leur permettront, assurent-ils, «l'acquisition de différents types de fourrages à moindre coût». «Près de 25.000 éleveurs de vaches laitières sont recensés à l'échelle nationale», selon le même responsable.

TÉBESSA: Création de plus de 15300 postes d'emploi dans le cadre des dispositifs d'aides ANSEJ et CNAC

Au total, 15.336 nouveaux postes d'emploi ont été créés au profit des jeunes de la wilaya de Tébéssa dans le cadre des projets financés par les dispositifs d'aide CNAC et ANSEJ, a-t-on appris dimanche auprès des responsables.

Le directeur local de l'ANSEJ, Halim Cherad a révélé au cours d'une conférence de presse tenue à la maison de la presse, Malek Bennabi, que 9.094 postes d'emploi ont été créés depuis 1997, date de la création de l'antenne locale de l'Ansej à Tébéssa, découlant du financement de 2.794 projets dans divers secteurs. De plus, les 3.242 micro-entreprises créées à travers des financements de la CNAC depuis 2004, ont généré 6.242 postes d'emploi, a indiqué le directeur de l'antenne locale de ce dispositif d'aide, Mourad Zemel.

S'agissant des recouvrements des crédits attribués, M. Cherad a fait savoir que près de 321 millions DA ont été récupérés, représentant 41% des crédits alloués pour divers projets dans des multiples secteurs. Des journées portes ouvertes ont été organisées entre le 28 novembre et le 8 décembre par les antennes locales de la CNAC et l'ANSEJ, dans le but d'informer sur les nouveaux services fournis par les deux agences, notamment en ce qui concerne la levée du gel sur l'expansion des activités et le financement de projets dans plusieurs domaines. Cette activité a été clôturée par l'organisation d'une conférence de presse à la maison de la presse animée par les deux responsables locaux de ces dispositifs d'aide à l'emploi.

CNAC/KHENCHELA: Financement «depuis janvier dernier» de 132 projets

Un total 132 projets d'investissement ont été financés dans la wilaya de Khenchela par l'antenne locale de la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC) au profit des citoyens, âgés entre 30 et 55 ans, a indiqué dimanche le directeur du dispositif, Laayech Baali. Le responsable a précisé, lors d'une conférence de presse à l'occasion de la clôture des journées «Porte ouverte» sur la CNAC de Khenchela, que «les objectifs tracés pour l'année ont été atteints à hauteur de 44% jusqu'au 8 décembre par le financement de 132 projets», affirmant que «le pourcentage atteindra 60% jusqu'à la fin de l'année».

Dans les détails, 104 projets ont été financés dans le secteur de l'agriculture, avec un taux de 78,7%, suivi du secteur de l'artisanat avec 19 projets, 5 projets dans le secteur des travaux publics et l'hydraulique ainsi que 4 autres dans le secteur des services.

Le financement des projets a permis la création de 254 postes d'emploi au profit des jeunes de la wilaya, a ajouté le responsable.

S'agissant du nombre de dossiers déposés au niveau de la CNAC khenchela, M. Baali a révélé qu'une augmentation «significative» a été enregistrée, soulignant que 248 dossiers ont été déposés en 2018 contre 261 en 2019. La même source a ajouté que 299 dossiers ont été déposés au niveau des banques pour le financement au cours de l'année 2019, dont 231 ont été approuvés pour la création des micro-entreprises.

Concernant la réticence des personnes âgées entre 50 et 55 ans à recourir aux projets de la Cnac, M. Baali a expliqué que dans plusieurs cas, les postulants au financement Cnac de cette catégorie d'âge ne disposent pas de diplôme, relevant que le secteur de la formation professionnelle et d'apprentissage se chargera de délivrer à ces postulants des certificats de qualification devant leur permettre de bénéficier des avantages de la Caisse.

Sur un autre registre, le directeur de la CNAC a fait savoir que 192 jeunes promoteurs ont bénéficié de sessions de formation au cours de l'année 2019, rappelant également l'organisation de 4 ateliers d'information au niveau des établissements pénitentiaires de Khenchela, Babar et Kais.

GHARDAÏA: L'étude d'aménagement de la wilaya d'El-Menea présentée aux autorités locales

L'état d'avancement et les grandes lignes de l'étude d'aménagement et de développement de la wilaya déléguée El-Menea ont été présentées lors d'une rencontre des responsables de l'exécutif de la wilaya, a indiqué hier à l'APS le secrétaire général de la wilaya de Ghardaïa.

Initiée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, l'étude d'aménagement a été confiée en novembre 2018 au Centre national d'études et de développement (CNEAPD) pour un coût de plus de 14 millions DA, afin de permettre à cette région de devenir une zone à forte attractivité à travers la mobilisation de toutes ses potentialités, a précisé M. Boualem Amrani.

La rencontre, qui a regroupé les ingénieurs et analystes du CNEAPD en partenariat avec tous les intervenants dont les autorités locales, les élus et les autres institutions concernées, a porté sur les grandes thématiques de l'étude d'aménagement et l'état d'avancement de la première phase qui sera approuvée prochainement par les élus locaux.

Le plan d'aménagement permettra de maîtriser le développement des zones urbaines de la région, de garantir une urbanisation selon une vision rationnelle en respectant l'environnement, de créer un équilibre entre les différentes utilisations du terrain et d'apporter un appui aux projets économiques d'investissement, permettant la création d'emplois, a expliqué détaillé le



secrétaire général. Selon le wali déléguée d'El-Menea, Mohamed Dahmani, cette étude vise à hisser El-Menea au rang d'une grande ville à travers la valorisation de son patrimoine culturel et civilisationnel, la préservation des espaces verts et de l'environnement, l'amélioration de l'accès aux services et équipements sociaux de proximité et le renforcement de la gouvernance...

L'étude touche la requalification du tissu urbain, la consolidation et la modernisation des équipements, la dynamisation des activités économiques et le renforcement des infrastructures routières et l'aménagement des espaces verts, a-t-il poursuivi.

Elle vise à conforter le rayonnement économique,

social et culturel d'El-Menea et à insuffler une nouvelle dynamique socio-économique à la région, à renforcer sa vocation touristique et agricole et à créer des emplois. Elaboré selon une stratégie concertée de développement avec les acteurs locaux, cette phase de l'étude établira en premier, un diagnostic global sur les dysfonctionnements spatiaux d'ordre économique, social et environnemental que sur les potentialités à valoriser en termes de ressources naturelles, économiques et humaines.

Sur la base de ce diagnostic, l'étude aura à identifier un ensemble d'espaces de projets destinés à asseoir les conditions de développement durable de cette région érigé en 2015 en wilaya délé-

guée. Pour cela, la région d'El-Menea est plus que jamais appelée à mettre en place des synergies et des polarités entre ses territoires particulièrement dans le domaine de l'agriculture, du tourisme et des infrastructures afin d'atteindre le développement durable harmonieux.

En application des directives des pouvoirs publics de relancer le projet de la nouvelle ville d'El-Menea en vue d'offrir aux générations présentes et futures une qualité de vie améliorée, des opportunités certaines, ainsi que la perspective d'un avenir prometteur pour la région, il a été demandé aux techniciens du CNEAP de prendre en considération cette nouvelle ville et de l'intégrer dans le plan d'aménagement.

Positionnée sur un site naturel disposant d'espaces relativement plats sur la route nationale RN-1 à dix kilomètres au Nord de l'actuel El-Menea, la future ville, unique dans son aspect architectural et respectueuse de l'environnement, devra recevoir à terme, sur une superficie de près de 600 hectares extensibles, quelque 50.000 habitants avec toutes les commodités d'une agglomération urbaine moderne à vocation touristique et agricole.

GUELMA: Plantation de 150 ha pour renouveler le couvert végétal

Les services de la conservation des forêts de la wilaya de Guelma visent à planter jusqu'en 2021 un total de 150 ha de zones forestières pour renouveler le couvert végétal détruit par les incendies, a-t-on appris dimanche de ces mêmes services.

A cet effet, l'inspectrice principale, Halima Boudoudou a indiqué à l'APS que le programme de reboisement dans les forêts domaniales nationales, lancé au cours des dernières semaines et devant se poursuivre jusqu'en 2021, vise à planter un total de 93.000 arbustes de différentes variétés afin de reconstituer les ressources forestières détruites par les incendies de ces dernières années.

La même responsable a ajouté que jusqu'à présent plus de 3.000 arbustes ont été plantés dans différentes régions forestières à travers la wilaya, précisant que les arbres plantés représentent une superficie de 5 ha du total des zones ciblées dans le cadre du programme sectoriel, qui continuera jusqu'à l'achèvement de l'opération de reboisement de toutes les

zones programmées. Le programme permettra ainsi de renouveler le couvert végétal des forêts ravagées par le feu, en particulier en 2017, au cours de laquelle 5.750 ha ont été détruits dans les montagnes de Beni Salah à Boucheougouf, qui comprend, dit-elle, une réserve naturelle avec plusieurs types d'animaux sauvages, dont le plus important est le Cerf de barbarie.

Mme Boudoudou a relevé, par ailleurs, que les forêts ont néanmoins recouvré dernièrement une partie importante du couvert végétal endommagé en raison des quantités importantes de pluie enregistrées en 2018, selon un bilan établi précédemment par la conservation des forêts. Concernant le reboisement en milieu urbain, cette même responsable a souligné qu'au cours de la période comprise entre début septembre et début décembre en cours, un total de 7.400 arbustes de différents types ont été plantés en milieu urbain, dans les institutions publiques, les quartiers résidentiels et les entrées des différentes communes de la wilaya, et ce, dans le cadre de campagnes



de volontariat avec la participation de citoyens, d'écoliers et d'associations.

Cette même source a fait savoir, en outre, que les campagnes de reboisement inscrites dans le cadre du programme national «un arbre pour chaque citoyen» sont toujours en cours et se poursuivront jusqu'à la fin du programme, ajoutant que les arbres plantés en milieu urbain sont des arbres d'ornement.

COLLECTIVITÉS Le nouveau P/APC de Sidi Bel-Abbès installé dans ses fonctions

Le nouveau président d'APC de Sidi Bel-Abbès, Fetheddine Samoud a été installé, dimanche, dans ses nouvelles fonctions en remplacement du président démissionnaire, Toufik Adda Boudjelal. A cette occasion,

Fetheddine Samoud a déclaré, devant les élus et représentants de l'administration locale, qu'il œuvrera à relancer les projets élaborés dans le cadre de l'important programme de l'APC et à impulser une nouvelle dyna-

mique à la réalisation des actions de développement et à améliorer les conditions de vie du citoyen. En outre, il a appelé à la conjugaison des efforts avec les élus locaux, les citoyens et les présidents des comités de quartiers pour

redynamiser les opérations de développement. L'ex P/APC de Sidi Bel-Abbès, Toufik Adda Boudjelal a présenté sa démission de son poste jeudi dernier à la demande des élus de cette assemblée.

SÛRETÉ D'ALGER: 177 interventions pour des constructions sans permis et l'élimination de 2 décharges anarchiques

Les Brigades de la police d'urbanisme et de la protection de l'environnement relevant de la Sûreté d'Alger ont enregistré, durant le mois de novembre dernier, plus de 170 interventions pour des constructions sans permis et l'élimination de deux décharges anarchiques, indiquait dimanche un communiqué des mêmes services.

Dans le cadre de la lutte contre l'atteinte aux règles de l'urbanisme et à l'assainissement de la voie publique, la brigade de la police d'urbanisme de la Sûreté d'Alger ont enregistré, en novembre dernier, 177 interventions portant sur des constructions sans permis, 7 interventions pour non conformité de la construction au permis de construire délivré et 54 autres relatives au démolir illégal, précise le communiqué.

Concernant la protection de l'environnement, dans son volet relatif à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, 388 interventions ont été opérées ayant trait au jet et à l'abandon de déchets et au refus d'utiliser le dispositif des déchets mis en place par les instances concernées, 205 autres en rapport au dépôt, jet ou abandon des déchets résultant de l'exploitation des carrières, de mines, de travaux de démolition, de construction et de restauration, ajoute la même source.

Il s'agit également de 71 interventions relatives à l'obstruction de la voie publique par le fait de mettre ou de laisser des matériels entravant la



circulation, 17 autres relatives au jet sur la voie publique de déchets, d'eaux usées ou autres produits dégageant des odeurs nauséabondes, outre l'élimination de deux décharges anarchiques en coordination avec les autorités locales.

Pour ce qui est du volet hygiène et santé publique, les mêmes services ont enregistré 5 cas d'infractions

relatives au jet de cadavres d'animaux et de déchets d'origine animale. Les interventions de la police d'urbanisme et de la protection de l'environnement visent à assurer la sécurité et la protection des biens du citoyen, qui est partie prenante dans cette opération à travers le signalement des infractions via les numéros verts mis à sa disposition.

ACCIDENTS DE LA ROUTE: 2 morts et 15 blessés en 24 heures



Deux personnes sont mortes et 15 autres ont été blessées dans quatre accidents de la route, survenus à travers le territoire national durant les dernières 24 heures, selon un bilan rendu public hier par les services de la Protection civile.

Durant la même période, les unités de la Protection civile sont intervenues pour prodiguer des soins de première urgence à trois personnes incommodes par l'inhalation de monoxyde de carbone à l'intérieur de leur domicile dans la commune d'Ain Turk, wilaya de Bouira, précise la protection civile, alors que deux autres personnes d'une même famille sont décédées à Naciria, wilaya de Boumerdès, suite à l'inhalation du monoxyde de carbone.

Par ailleurs, les services de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de quatre incendies urbains et divers aux niveaux des wilayas d'Alger, Bordj Bou Arreridj, Oran et Skikda, ajoute la même source, précisant qu'aucune victime n'est à déplorer.

LUTTE CONTRE LA DROGUE Tlemcen: saisie de 148 kg de kif traité à Maghnia (Sûreté de wilaya)



Les policiers ont opéré, dernièrement dans la commune de Maghnia (Tlemcen), la saisie de 148,5 kg de kif traité, a-t-on appris hier dans un communiqué émanant de la sûreté de wilaya.

L'opération a été menée par les éléments du service régional de lutte contre le trafic de drogue et psychotropes relevant de la police judiciaire sur la base d'informations faisant état d'une quantité de kif dissimulée dans une habitation de la ville de Maghnia.

La perquisition dans l'habitation a permis de découvrir la quantité de kif traité et l'arrestation de deux individus (30 et 60 ans) après. Les deux prévenus seront présentés aujourd'hui devant le procureur de la République près le tribunal de Maghnia, a-t-on fait savoir.

SÛRETÉ DE WILAYA D'ALGER: Près de 1.000 comprimés psychotropes saisis et 8 individus arrêtés à El-Harrach

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé à l'arrestation de huit (8) individus et à la saisie de près de 1.000 comprimés psychotropes au niveau de la circonscription administrative d'El-Harrach, a indiqué hier un communiqué du même corps de sécurité.

"Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont saisi 977 comprimés psychotropes, 76 unités de boissons alcoolisées et 11 grammes de cannabis et récupéré 2 motos et 2 armes blanches prohibées, ainsi qu'une somme d'argent estimée à 16 millions de centimes, outre l'arrestation de 8 individus, dont trois recherchés, impliqués dans une affaire de coups et blessures volontaires", a précisé le communiqué.

A ce titre, les services de Sûreté de la circonscription administrative



d'El-Harrach a traité trois affaires distinctes. La première concerne la détention de comprimés psychotropes pour leur revente.

Agissant sur renseignements, les éléments de la Police judiciaire relevant de la même circonscription ont arrêté un individu s'adonnant au trafic de comprimés psychotropes au niveau d'un des quartiers rele-

vant de leur compétence, pour détention de 34 capsules de psychotrope et d'une somme d'argent estimée à 3.000 dinars.

Après obtention d'un mandat de perquisition, la Police judiciaire a récupéré au domicile du suspect 554 autres capsules et une somme de 3.000 dinars.

Par ailleurs, les services de la Sûreté urbaine "Rachid Kourifa" d'El-

Harrach ont traité une deuxième affaire relative au vol d'une motocyclette par trois individus.

Les premières investigations ont permis l'identification de l'un des suspects et la récupération de 76 unités de vin et 270 capsules de psychotrope.

Deux autres individus ont été par la suite arrêtés à bord de la motocyclette volée. Quant à la troisième affaire, la Police du tramway a procédé, grâce à l'une des patrouilles de contrôle, à l'arrestation de deux suspects pour détention de deux (2) boîtes contenant 112 comprimés psychotropes et d'une somme d'argent de 16 millions de centimes.

Après finalisation des procédures légales, les mis en cause ont été présentés devant les juridictions compétentes, a conclu la source.



EDUCATION

Laghouat: relance du projet de centre médico-social des travailleurs de l'éducation

Le projet de réalisation d'un centre médico-social des travailleurs du secteur de l'éducation a été relancé dans la wilaya de Laghouat et ses travaux démarrent prochainement, a-t-on appris hier du président de la commission des œuvres sociales à la direction locale de l'Education.

Inscrit initialement en 2004, ce projet n'a pas été validé par le ministère de tutelle faute de financement, a expliqué à l'APS le président de la commission, Khaled Basli.

Occupant une superficie de 4.800 m2, ce projet prévoit, en plus des structures destinées aux prestations de santé, un hôtel et une garderie d'enfants. Toutes les procédures nécessaires, dont le choix de terrain et l'élaboration des études techniques ont été finalisées, en prévision du lancement prochain des procédures liées à sa réalisation, a indiqué le même responsable de la commission des œuvres sociales de la direction de l'éducation de Laghouat.

CYCLONE BELNA: Levée de l'alerte rouge à Mayotte

L'alerte rouge a été levée dimanche soir à Mayotte après le passage du cyclone Belna au plus près de l'île française de l'océan Indien, a annoncé la préfecture. Les services de l'Etat n'ont pas communiqué dans l'immédiat de bilan sur les dégâts éventuels causés par le cyclone, qui est finalement passé plus au large que redouté du 101e département français.

Mayotte avait été placée dans l'après-midi en alerte rouge, et les habitants avaient reçu l'instruction de rester confinés. La préfecture a précisé que la navigation des barges reliant par la mer la Grande et la Petite Terre reprendrait lundi matin. L'archipel voisin des Comores et l'île de Madagascar ont été de leur côté placés en alerte cyclonique orange et jaune respectivement à l'approche du cyclone qui pourrait frapper les deux pays lundi, ont annoncé les autorités.

ITALIE: Un séisme de 4,8 secoue le nord du pays et perturbe le réseau ferroviaire

Un séisme de magnitude 4,8 a secoué hier le nord de Florence en Italie, selon l'Institut d'études géologiques des Etats-Unis (USGS), affectant le fonctionnement du trafic ferroviaire dans le pays. Le tremblement de terre a entraîné, selon des médias, l'annulation ou le retard important de trains à travers tout le pays, y compris ceux de la ligne nationale à grande vitesse. Le séisme a frappé les montagnes du centre des Apennins en Italie à 3h30 (02h30 GMT), selon l'Institut américain. Aucune victime n'a été déplorée pour l'heure, ont déclaré les pompiers. «Le trafic est suspendu, par mesure de précaution, afin de permettre l'examen de l'état des infrastructures», a indiqué dans un communiqué, relayé par des médias, la filiale de la compagnie ferroviaire publique qui gère le réseau national, Rete Ferroviaria Italiana.

L'entreprise doit mener des examens sur la ligne ferroviaire dans la zone si un tremblement de terre est enregistré au-dessus d'une magnitude de 4.

MALAISIE: Premier cas de polio depuis 27 ans

Un cas de poliomyélite s'est déclaré en Malaisie, pour la première fois depuis 1992, il y a 27 ans, a annoncé dimanche le ministère malaisien de la Santé, précisant qu'il s'agissait d'un bébé de trois mois. L'enfant de trois mois, de la ville de Tuaran située dans l'Etat de Sabah, dans l'île de Bornéo, a été admis en soins intensifs à l'hôpital après avoir présenté de la fièvre et une faiblesse musculaire, a indiqué le directeur général du ministère de la Santé Noor Hisham Abdullah. L'enfant, qui a fait l'objet de mesures d'isolement, «est dans un état stable mais a besoin d'une assistance respiratoire», a ajouté M. Noor Hisham, précisant que la maladie avait été diagnostiquée vendredi. La Malaisie avait été déclarée exempte de la poliomyélite en 2000. Le dernier cas remonte à 1992. En septembre, un premier cas de poliomyélite a été détecté aux Philippines, pour la première fois depuis 2001.

M. Noor Hisham a indiqué que des tests avaient montré que l'enfant malaisien a été infecté par une souche qui présente des similitudes génétiques avec le virus détecté aux Philippines. L'expert dans le domaine de la santé publique T. Jayabalan a déclaré à la presse qu'il n'était pas surpris par l'apparition de ce cas car la vaccination contre la poliomyélite n'est pas obligatoire en Malaisie. «Ce premier cas est probablement la partie émergée de l'iceberg. Il y a une très grande probabilité d'une tendance à la hausse», a-t-il prévenu. M. Noor Hisham a souligné que 23 enfants âgés de moins de 15 ans vivant à proximité du bébé malade n'avaient pas été vaccinés contre la poliomyélite. «C'est une situation frustrante car la diffusion de la maladie ne peut être stoppée que par la vaccination contre la polio», a-t-il ajouté.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Un écart important entre les ambitions et le vécu (ONU)

Un écart important subsiste encore entre les cadres novateurs de la communauté internationale adoptés pour faire progresser les droits de millions de personnes en situation d'handicap et le vécu quotidien de cette tranche de la société, a déclaré récemment à Doha la vice-secrétaire générale de l'ONU, Amina Mohammed.

«Le nombre de personnes handicapées vivant dans la pauvreté et la faim est supérieur et, dans certains pays, représente le double de celui de la population générale», a souligné la Vice-Secrétaire générale dans son allocution d'ouverture de la Conférence internationale de Doha sur le handicap et le développement.

Mme Amina Mohammed a estimé que par rapport à la population générale, les personnes en situation de handicap font face à beaucoup plus d'obstacles lorsqu'elles veulent avoir accès aux soins de santé.

«Globalement, le pourcentage de personnes handicapées qui ont un emploi est deux fois moins élevé que celui des personnes non handicapées», a-t-elle déploré, ajoutant qu'elles sont également moins susceptibles de fréquenter l'école et de terminer leurs études primaires.

La responsable onusienne a souligné que la stigmatisation continue d'alimenter la discrimination systémique, les personnes handicapées se voyant refuser l'égalité d'accès à l'éducation, à la main-d'œuvre, aux soins de santé et aux opportunités de participer à la vie publique.

«Et, pour de nombreuses personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles, la discrimination se multiplie», a-t-elle ajouté, appelant



à l'amélioration de «notre performance collective» en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Avec 181 Etats parties, la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap est l'un des traités relatifs aux droits de l'homme les plus largement ratifiés au monde.

L'Agenda pour le développement durable de 2030 s'engage fermement à faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas laissées pour

compte dans la quête de paix et de prospérité sur une planète saine menée par la communauté internationale.

Mais il subsiste un écart important entre ces mesures ambitieuses et la réalité quotidienne à laquelle est confronté le milliard de personnes handicapées dans le monde, dont environ 80 % vivent dans des pays en développement où elles sont parmi les plus marginalisées de toutes les communautés touchées par la crise.

CHINE: Ouverture de la semaine internationale d'observation des oiseaux du lac Poyang

La première semaine internationale d'observation des oiseaux du lac Poyang s'est ouverte samedi dans la province chinoise du Jiangxi (est) pour sensibiliser le public à la protection des zones humides et des oiseaux migrateurs.

L'événement durera cinq jours dans les villes de Nanchang, de Jiujiang et de Shangrao situées autour du lac Poyang, le plus grand lac d'eau douce de Chine.

Le lac Poyang est un lieu important pour les oiseaux migrateurs et accueille chaque année plus de 700.000 oiseaux hivernants.

Environ 600 ornithologues, chercheurs et ama-



teurs d'oiseaux, dont des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds mondial pour la nature et de la Fondation internationale pour la Grue (International

Crane Foundation - ICF) ont participé à la cérémonie d'ouverture de samedi.

«La Chine est un pays important pour les grues», a indiqué Spike Millington, vice-président de l'ICF.

«Nous soutenons fermement la philosophie de la civilisation écologique de la Chine et l'harmonie avec la nature, qui sont si importantes dans le contexte mondial».

Une série d'activités, dont une exposition de photos d'oiseaux migrateurs et un forum international sur la protection des oiseaux migrateurs, seront organisées durant la semaine d'observation des oiseaux.

ERUPTION D'UN VOLCAN EN NOUVELLE-ZÉLANDE: Le bilan s'alourdit à 5 morts

Cinq personnes sont décédées et de nombreuses autres ont été blessées lors de l'éruption hier du touristique volcan de White Island, dans le nord de la Nouvelle-Zélande, a annoncé la police. Outre ces cinq morts, «18 personnes sont actuellement soignées pour des blessures, certaines ayant été gravement brûlées», a déclaré le sous-commissaire, John Tims qui a affirmé être sans aucune nouvelle d'un groupe d'au moins dix personnes demeuré sur l'île après l'éruption.

Un précédent bilan faisait état d'au moins un mort.

Une centaine de touristes se trouvaient lundi à proximité du volcan au moment de son éruption. «Nous pensons qu'environ 100 personnes étaient

sur ou autour de l'île, dont certaines dont on a perdu la trace», a déclaré la Première ministre Jacinda Ardern aux journalistes à Wellington, peu après cette éruption qui s'est produite en début d'après-midi.

L'Agence nationale de gestion des situations d'urgence a déclaré que cette éruption volcanique modérée était dangereuse pour les personnes se trouvant à proximité du volcan.

Des images retransmises en direct du volcan montrent plus d'une demi-dizaine de personnes marchant au bord du cratère à 14h10 heure locale (11h10 GMT), avant que les caméras ne s'éteignent au bout de quelques minutes. Quelque 10.000 touristes visitent chaque année l'île formée



d'un volcan, qui entre en éruption régulièrement depuis un demi-siècle, la dernière fois en 2016.

DIABÈTE: Les médicaments innovants prescrits uniquement aux cardiopathes

Des spécialistes ont affirmé, dimanche à Alger, que les médicaments innovants destinés au traitement des maladies endocriniennes ou celles associées au diabète étaient prescrits uniquement aux cardiopathes et aux personnes obèses.

Lors d'une conférence consacrée à la prescription des médicaments innovants destinés au diabète, ces spécialistes ont souligné que les traitements innovants «bien que très coûteux» n'ont pas d'impacts sur la trésorerie de la «Caisse nationale des assurances sociales (CNAS), en ce sens qu'ils contribuent à la rationalisation des dépenses liées à ces maladies à travers l'amélioration de la qualité de vie des malades et leur prévention de toute complication».

Spécialiste en médecine interne à l'Établissement public hospitalier de Birratria, Pr. Samia Zekri a indiqué, dans ce cadre, que ces médicaments innovants ne sont pas «des médicaments miraculeux mais ont prouvé leur efficacité dans les pays où ils sont utilisés à travers la réduction du poids et la prévention d'autres complications dangereuses».

Elle a cité, à cet égard, l'enquête nationale réalisée par le ministère de la Santé, de la population et de la Réforme hospitalière en coordination avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie, laquelle a ciblé plus de 7000 familles des différentes régions du pays, dont l'âge varie entre 18 et 69 ans, précisant que ladite enquête a fait état de «14,5% des personnes souffrant de diabète, 24% (notamment les personnes âgées) de complications d'hypertension et de cholestérol».

Pr. Zekri, également présidente de l'Association algérienne des maladies vasculaires, a tiré la sonnette d'alarme concernant la hausse du diabète dans la société algérienne qui est passé de 8% en 2004 à 14,5% en 2017, imputant cette hausse au changement du mode de vie des citoyens, le manque d'activité et la surconsommation des sucres, le sel de table, le tabac et l'alcool.

De son côté, le chef de service de diabétologie-endocrinologie au centre hospitalo-universitaire Ibn Badis à Constantine, Pr. Nassim Nouri, a évoqué la prévalence de ces maladies dans la région du Moyen



Orient et l'Afrique du Nord (MENA), se référant aux données de la Fédération internationale du diabète (FID).

Ces données font état de 55 millions de personnes atteintes (20-79 ans) dont 45% ignorent leur maladie, des maladies, pourtant, à l'origine de complications causant le décès des catégories les plus actives dans la société (40-60 ans), a indiqué l'intervenant.

Pr. Nouri a présenté, à cette occasion, la feuille de route adoptée par les associations européenne et américaine en 2018 pour le traitement du diabète avec l'association de cardiologues compte tenu des risques causés, tout en les incitant à prescrire de nouveaux médicaments à même de réduire le taux de mortalité et de surpoids.

Intervenant aux travaux de la conférence, le chef de service de médecine interne de l'EPH de Birratria, le Pr. Amar Tebaïbia est revenu, lui aussi, aux données de la FID de 2018 qui mettent en garde contre l'augmentation du taux de cette maladie d'une année à l'autre dans tous les pays du monde.

«Une personne sur 11 est atteinte de cette maladie et une personne sur 2 ignore cette maladie», a-t-il précisé, ajoutant que «trois tiers des

personnes atteintes de diabète sont originaires de pays à revenu moyen ou faible et qui consacrent 10% du budget de la santé à ce domaine».

Après avoir mis en exergue les systèmes de santé et de sécurité sociale en Algérie qui prennent en charge les frais de traitement, il a mis en garde contre les complications causées par cette maladie.

Le président de l'Association des diabétiques de la wilaya d'Alger, Fayçal Ouhadda a appelé, à son tour, les pouvoirs publics à «la nécessité de prendre conscience des risques causés par cette maladie et inclure les nouveaux médicaments».

Pour sa part, l'expert en pharmacologie-économie et en économie de la santé en France, Pr Moundir Toumi a mis l'accent sur l'impératif «maîtrise de la situation actuelle concernant le diabète dans tous les pays, et de cibler les catégories les plus exposées aux complications de cette maladie à travers la prescription de nouveaux médicaments».

Il a souligné, en outre, l'impérative introduction d'un contrat d'efficacité avec les laboratoires producteurs de ces médicaments afin de les contraindre à les rembourser en cas d'inefficacité, et ce dans l'objectif de maîtriser les dépenses des caisses de l'assurance sociale.

EL-OUED : 27 poses d'implants cochléaires au profit d'enfants atteints de surdité



Vingt-sept (27) interventions de pose d'implants cochléaires ont été effectuées à des enfants atteints de surdité, au niveau de l'établissement public hospitalier EPH-Benamar Djilani à El-Oued, a-t-on appris dimanche de la direction locale de la Santé et de la Population (DSP).

L'initiative médicale, qui a pris fin dimanche, a profité à 27 enfants âgés de moins de cinq ans, qui ont été programmés, après des consultations médicales spécialisées menées au préalable pour subir l'intervention chirurgicale, a indiqué à l'APS le DSP, Abdelkader Lâaouini.

Les interventions spécialisées ont été menées par un staff médical de six spécialistes en ORL, issus de cinq centres hospitalo-universitaires du pays, appuyés par 20 paramédicaux, a-t-il ajouté.

Les moyens humains et matériels ont été réunis pour la réussite de cette action, qui sera renouvelée pour toucher d'autres enfants de la wilaya d'El-Oued atteints de surdité.

Les journées médicochirurgicales ont également été mises à profit par les spécialistes en ORL locaux, afin d'approfondir leurs connaissances médicales et tirer profit de la formation en matière de pose d'implant cochléaire.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie du ministère de la Santé visant une meilleure prise en charge médicale des populations des régions enclavées, notamment les familles nécessiteuses.

ORAN: Création d'une coordination régionale des chercheurs en oncologie

Une coordination régionale des chercheurs en oncologie regroupant des oncologues et des biologistes de la région ouest du pays a été créée dimanche en marge de la 3ème conférence internationale des biosciences, a-t-on appris du président du comité d'organisation, Pr. Baba Hamed Bey.

Il s'agit d'un espace d'échange et de concertation qui regroupe des oncologues, des généticiens et des biologistes qui souhaitent développer des recherches sur le cancer, a indiqué Pr. Baba Hamed, soulignant que la coordination est ouverte aux scientifiques de toutes les régions du pays.

Des laboratoires, publics et privés, ont manifesté leur désir de rejoindre cette coordination qui s'est fixée plusieurs objectifs en matière de recherche dans le domaine du cancer, dont celui de création d'une banque ADN du cancer dans l'Ouest du pays.

L'objectif de la banque ADN est d'offrir la possibilité d'étudier les profils génétiques des malades cancéreux, a fait savoir le président du comité d'organisation, affirmant que «les études sur l'ADN peuvent être un allié dans le traitement du cancer».

Certaines signatures ADN peuvent renseigner sur l'évolution de la maladie et prévenir l'apparition de métastases par exemple», a-t-il expliqué.

Organisé par l'Ecole supérieure en sciences biologiques d'Oran (ESSBO) en collaboration avec l'Agence thématique de recherche en sciences de la santé (ATRSS), la Société d'oncologie médicale d'Oran (SOMO) et l'université Oran 1, la troisième conférence des biosciences a clos ses travaux dimanche.

APS

CANCER: Les femmes sont plus touchées que les hommes par la maladie

Le dernier bilan du Registre national du cancer, présenté samedi à Oran lors de la 3ème conférence internationale des biosciences montre que les femmes sont plus touchées que les hommes par cette maladie.

Ce dernier bilan concerne les résultats de l'année 2017, présenté par le Pr Ahmed Fouatih, chef de la coordination de l'Ouest du registre du cancer, fait état de plusieurs conclusions dont le fait que les femmes soient le plus fréquemment atteintes par les différentes formes de cancer.

Sur les 43.920 nouveaux cas enregistrés en 2017, 25.037 sont des femmes contre 18.883 hommes, a précisé le Pr Fouatih, ajoutant que cette ten-

dance est partagée des trois réseaux régionaux Est, Centre et Ouest du registre du cancer.

Par ailleurs, le même bilan tire la sonnette d'alarme: "le cancer du sein féminin est une raison d'inquiétude en Algérie pour le futur", en raison de son taux d'incidence et pour le fait qu'il touche des tranches d'âges jeunes - entre 25 et 35 ans - non concernés traditionnellement par la maladie.

Chez les femmes, le cancer du sein présente 47,3% des nouveaux cas, suivi du cancer colorectal (11,9%), du cancer de la thyroïde (9,3%) et du cancer de col de l'utérus (7,2%). Les 5,9% restant touchent différentes formes de cette patholo-

gie. Chez les hommes, jusque-là touché en premier lieu par le cancer du poumon et des branches, le cancer colorectal a gagné du terrain en 2017. Désormais, il est en tête de liste des cancers masculins avec 15,2%, suivi du cancer du poumon (12,5%), le cancer de la prostate (12,3%), le cancer de la vessie (10,5%) et le cancer de l'estomac (7,4%).

Pour sa part, le chef de service d'oncologie au CHU d'Oran, le Pr Boushaba, a indiqué qu'il a constaté une augmentation des nouveaux cas du cancer colorectal. Il a expliqué cette situation par le régime alimentaire riche en produits transformés et la présence de résidus de pesticides dans

les aliments, entre autres.

Le 3ème colloque de biosciences, organisé par l'Ecole Supérieure en sciences biologiques d'Oran (ESSBO), en collaboration avec l'Agence thématique de recherche en sciences de la santé (ATRSS), la Société d'oncologie médicale d'Oran (SOMO) et l'université Oran 1, réunit des scientifiques de différents horizons, notamment des biologistes et des oncologues.

La rencontre regroupe plus de 180 chercheurs nationaux et étrangers et des experts ayant différentes approches qui aborderont différentes thématiques en rapport avec le cancer, notamment les dernières recherches en matière de sa prise en charge.

QUELS SUPER ALIMENTS CHOISIR POUR ÊTRE EN FORME ?

L'alimentation joue un rôle majeur dans notre équilibre physique et mental. Elle est « notre première médecine », comme le disait Hippocrate. Comment profiter de ses bienfaits pour garder la ligne, avoir le moral et afficher une belle peau plus longtemps ? Tour d'horizon des aliments à privilégier au quotidien.

Chaque aliment influe sur notre organisme. Pour être en bonne santé, il est donc important de consommer les plus riches en vitamines, en minéraux, en acides aminés essentiels et de varier au maximum son alimentation. À piocher parmi les différents groupes d'aliments et selon les saisons, en privilégiant le fait maison et le bio.

Contrôler son poids : choisir les bonnes graisses

Pour rester mince, il ne suffit pas de limiter les calories. « Il faut aussi privilégier les aliments à IG (index glycémique) bas, qui régulent l'appétit et éviter ceux à IG élevé, qui favorisent le stockage », affirme Angélique Houllbert diététicienne micronutritionniste. Oul, donc, au quinoa, au riz sauvage, aux pois chiches, aux amandes ou à la pomme, non au pain blanc, aux pâtes trop cuites ou aux pommes de terre.

L'équilibre des différents acides gras est essentiel. « Les huiles de colza ou d'olive, les oléagineux (amandes...) ou l'avocat ne font pas grossir, s'ils sont consommés en quantité raisonnable. Ils aident même à réguler l'appétit. » Pour éviter les petits creux, on consomme chaque jour de bonnes

protéines : poisson (notamment les poissons gras), oeuf, volaille (poulet, dinde...), sans négliger les fibres, qui participent au contrôle du poids. On pense aussi au chrome : cet oligoélément optimise l'action de l'insuline, l'hormone de stockage et de régulation des glucides, sécrétée par le pancréas. Un anti-fringales présent dans le foie, les épices, le jaune d'oeuf et la levure de bière.

Un moral au top : des acides aminés ciblés

Le magnésium, antistress, se trouve dans les céréales complètes, le cacao, le son de blé, les noix du Brésil, les amandes... À associer à la vitamine B6, présente dans le son de blé, le thon, le foie de morue ou la levure de bière. « Le tryptophane, un acide aminé, permet de fabriquer la sérotonine, l'hormone du bien-être. On le trouve dans la morue, les graines de courge, le parmesan, l'édam, la dinde... Quant à la tyrosine, c'est un pré-curseur de la dopamine, un neurotransmetteur qui dope le physique et le moral », explique Angélique Houllbert.

Cet acide aminé est présent dans le canard, la dinde, le poulet et les oeufs. Les oméga 3 aussi aident à rester zen. Principales



sources ? Saumon, truite, sardine, hareng, maquereau et huile de foie de morue.

Garder une belle peau : non aux radicaux libres !

« On estime que 60 % du vieillissement de notre peau est lié à notre mode de vie, notamment à la qualité de notre alimentation, ex-

plique le Dr Nadine Pomarède, dermatologue. De plus, l'oxygène produit des radicaux libres, qui accélèrent le vieillissement cutané. D'où l'importance d'une alimentation riche en antioxydants, capables de les neutraliser. Vitamines A, C et E, oligo-éléments, acides gras essentiels, caroténoïdes et autres polyphénols sont des alliés ! » Pour faire le plein, on privilégie

les fruits et les légumes : brocoli, chou, fraise, raisin, abricot, pomme, grenade, kiwi... Mais aussi des légumes secs, des oeufs, des poissons gras (saumon, maquereau, thon), du thé vert, du vin rouge. Sans oublier des épices et des herbes : origan, cannelle, clou de girofle, gingembre, curcuma, persil, menthe, basilic, coriandre, ciboulette...

DENGUE : LES PERSONNES ASYMPTOMATIQUES PARTICIPENT À LA TRANSMISSION DU VIRUS

Les personnes contaminées par la dengue mais ne présentant aucun symptôme seraient capables de transmettre ce virus aux moustiques, qui le propagent à leur tour par simple piqûre. Une découverte non négligeable puisque les cas asymptomatiques représenteraient trois quart des infections totales.

Coup de tonnerre dans le monde de la recherche en épidémiologie. Alors que 300 millions de personnes dans le monde seraient infectées par le virus de la dengue sans présenter de symptôme, des chercheurs de l'Institut Pasteur du Cambodge, de l'Institut Pasteur de Paris et du CNRS ont montré que ces patients asymptomatiques pouvaient infecter les moustiques qui les piquent, et participer ainsi au cycle de contamination du virus. Les résultats de ces recherches, publiés dans la revue PNAS, sont en fait en cause un véritable dogme de la transmission de la dengue.

Les asymptomatiques transmettent le virus aux moustiques

« La dengue, ou "grippe tropicale", est une maladie infectieuse transmise par la piqûre d'un moustique très lui-même infecté. Chaque année, 390 millions de personnes seraient infectées dans le monde mais seulement un quart d'entre elles sont diagnos-



tiquées, les autres ne présentant pas de symptômes suffisamment sévères pour être détectés par les systèmes de santé : c'est ce que les scientifiques appellent les cas "asymptomatiques", également désignés par le terme "porteur sain". Avant cette étude, les chercheurs pensaient que les personnes asymptomatiques ne possédaient

pas suffisamment de virus dans le sang pour infecter les moustiques, qui risquaient eux-mêmes de contaminer de nouvelles personnes. Pour réaliser cette étude, les scientifiques ont cherché des personnes asymptomatiques auprès de populations exposées à la dengue à Kampong Cham, au Cambodge. Ils ont alors placés les patients

diagnostiqués comme asymptomatiques en présence de moustiques sains. Résultat : les insectes étaient infectés et capables de transmettre à leur tour la maladie.

Prendre en compte les asymptomatiques pour limiter les épidémies

« Cette découverte soulève la possibilité que les personnes qui ne présentent que peu ou pas de symptômes, c'est-à-dire la majorité des infections, contribuent à perpétuer la transmission du virus de façon silencieuse » explique Louis Lambrechts, chercheur CNRS, responsable du groupe Interactions Virus-Insectes à l'Institut Pasteur de Paris dans un communiqué. Par ailleurs, alors qu'un malade présentant des symptômes est allé voire hospitalisé, une personne asymptomatique circule et rencontre de nombreux moustiques. Cette découverte devrait permettre d'améliorer la prise en charge précoce des épidémies de dengue en limitant les infections via les personnes asymptomatiques jusqu'ici négligées. « Les estimations du taux de transmission devront également être réajustées pour calculer la couverture vaccinale adéquate des vaccins en cours d'élaboration » ajoute Vesna Doung, chercheur au sein de l'unité de Virologie à l'Institut Pasteur du Cambodge.

DES BOISSONS PERMETTENT DE LUTTER CONTRE L'APPARITION DES CANCERS



L'eau du robinet, contenant des pesticides, de l'arsenic... n'est pas sans crainte en ce qui concerne le cancer. Mais certaines boissons comme le thé, permettent-elles de lutter contre la maladie ?

Il est aujourd'hui présenté comme le boisson santé par excellence. Son secret ? Outre un fort pouvoir antioxydant et détoxifiant, le thé vert contient des catéchines, des composés phytochimiques de la famille des polyphénols qui agiraient efficacement à différentes étapes de la cancérogenèse, notamment en favorisant le suicide des cellules cancéreuses ou en empêchant la formation des petits vaisseaux sanguins qui les nourrissent. Mais si boire une tasse de thé vert par jour est bon pour la santé, il ne faut pas pour autant en attendre une action miracle. « L'idée est de privilégier une alimentation qui cumule les sources de polyphénols qui ont tous une action antioxydante, plutôt que de miser sur un seul aliment », insiste le Pr Michel Crépin, qui prône avant tout une alimentation variée et équilibrée.

Et le jus de grenade ?

Dernier venu dans la catégorie des boissons antioxydantes, il tire lui aussi ses bénéfices santé d'une action antioxydante qui serait, selon certains travaux, trois à quatre fois supérieure à celle du thé vert. Plusieurs études in vitro ont confirmé son action anticancer et les premières études sur l'homme sont très prometteuses. À noter que le jus de grenade industriel (à choisir bio de préférence) est plus antioxydant que le fruit lui-même.

Top 10 des boissons les plus antioxydantes

1. Jus de grenade (100 % de fruit)
2. Vin rouge
3. Jus de raisin
4. Jus de myrtille
5. Jus de cerise tardive
6. Jus de fige
7. Jus de cranberry
8. Jus d'orange
9. Thé vert
10. Jus de pomme

IN FORMATION.FR

CUISINER PERMET DE RÉDUIRE LE RISQUE DE DIABÈTE

Pour réduire le risque de diabète, il suffirait de préparer des repas maison, selon les résultats d'une étude présentée à la l'American Heart Association à Orlando, en Floride (États-Unis).

Prendre du temps à cuisiner et préparer la majorité de ses repas maison serait un gage de bonne santé. En effet, selon cette nouvelle étude, prendre 11 à 14 repas faits maison chaque semaine, réduirait le risque de diabète de type 2 de 73%.

Les chercheurs ont réalisé une étude avec 58 000 femmes et 41 000 hommes et les ont suivis entre 1986 et 2012. Aucun des volontaires n'était atteint de diabète, d'une maladie cardiovasculaire ou d'un cancer au début de l'étude.

Les conclusions de l'étude ont révélé que les volontaires qui déclaraient manger une à deux fois par jour, soit consommait en moyenne 11 à 14 repas faits maison par semaine, avaient un risque réduit de diabète de 73% par rapport aux participants prenant moins de 6 repas faits maison chaque semaine et ayant plutôt l'habitude de déjeuner ou dîner à l'extérieur de chez eux.

"Consommer des repas déjà cuisinés ou préparés du commerce, au restaurant ou à emporter est une tendance en augmentation significative aux États-Unis depuis ces 20 dernières années", explique Gong Zong, chercheur à Harvard T.H. Chan School of Public Health de Boston (États-Unis). "Dans le même temps, les taux de diabète de type 2 ont également augmenté."

Le diabète en chiffre

8% des adultes sont aujourd'hui atteints de diabète dans le monde, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En France, il touche environ 3 millions de personnes, soit 4,7% de la population. Des chiffres qui augmentent



chaque année en raison de mauvaises habitudes alimentaires et d'une vie quotidienne de plus en plus sédentaire. Diagnostiqué tardivement, le diabète de type 2 peut endommager le cœur, les

reins, les vaisseaux sanguins, les yeux et les nerfs. Le taux de prévalence du diabète est passé de 2,6% en 2006 à 4,4% en 2009 selon l'Institut national de veille sanitaire (INVS).

DIABÈTE : 4 TRUCS INSOLITES POUR L'ÉVITER

À l'occasion de la 2e Semaine nationale de prévention du diabète, voici quatre conseils anti-diabète, découverts par les chercheurs américains.

Commencez le dîner par la salade

Une étude menée par l'Université de l'Arizona a montré que les personnes souffrant de diabète de type 2 ou d'une forme de résistance à l'insuline parvenaient à faire baisser leur taux de sucre dans le sang en avalant deux cuillères à soupe de vinaigre juste avant de consommer un repas riche en glucides.

Selon le chercheur qui a dirigé cette étude, cela serait dû au fait que le vinaigre contient de l'acide acétique qui met hors d'état de nuire certains enzymes digestifs qui libèrent le glucose des hydrates de carbone. En fait, le vinaigre aurait quasiment le même effet que certains anti-diabétiques modérés qui font baisser le taux de sucre dans le sang.

Alors, en guise d'antipasti, avant un dîner italien à base de pâtes fraîches ou de pizza, mangez une salade assaisonnée avec 3 cuillères à soupe de vinaigre, 2 cuillères à soupe d'huile de lin, 3 cuillères à soupe de yaourt, 1 petite cuillère à café de miel, sel et poivre. Vousirez faire baisser le taux de sucre de votre sang !

Succombez à vos envies de café

Car non seulement le café réduit les risques d'AVC chez les femmes, mais il semble que le petit noir réduise également le risque de souffrir de diabète de type 2. Selon une étude menée par des chercheurs d'Harvard auprès de 126 000 gros consommateurs de café, les personnes qui consomment au



moins 6 tasses de café par jour (enfin, du café anglais s'entend) avaient entre 23 et 34% moins de risques de développer un diabète de type 2. Selon les chercheurs, cela est dû au fait que la caféine a un effet booster sur l'organisme mais aussi que le potassium, le magnésium et les antioxydants du café aident les cellules à absorber le sucre.

Dormez plus de 6 heures par nuit

On savait que le manque de sommeil favorise la survenue de l'hypertension mais selon une étude menée par l'Université de Yale auprès de 1700 personnes, il semble que les personnes qui dorment moins de 6 heures par nuit multiplient aussi par deux leur risque d'avoir du diabète de type 2. L'absence de sommeil de qualité ou suffisamment réparateur, en particulier en cas d'apnée du

sommeil, perturbe votre système nerveux se met alors en position d'alerte constante. Cela vient ensuite perturber le bon fonctionnement des hormones qui régulent le taux de sucre dans le sang.

Faites-vous un menu végétarien plus souvent

Les femmes qui mangent de la viande au moins 5 fois par semaine ont jusqu'à 29% plus de risques de développer un diabète de type 2 que celles qui n'en mangent qu'une fois par semaine. C'est ce qu'on conclut des chercheurs qui ont suivi 37 000 femmes au centre hospitalier pour femmes Brigham, l'un des centres d'études de Harvard. Les chercheurs soulignent le cholestérol présent dans la viande, et surtout dans la viande rouge, d'être responsable de ce risque accru de diabète.

MALI: Ibrahim Boubacar Keïta nouveau président de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal



Le président malien Ibrahim Boubacar Keïta a été désigné comme nouveau président de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), lors d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des membres de cette organisation samedi à Bamako, ont rapporté dimanche les médias locaux. Pendant son mandat, M. Keïta devra s'atteler à l'accélération des grands chantiers à court et moyen termes de l'OMVS. Selon le Haut-commissaire de l'organisation, Ahmed Diane Séméga, l'un des projets phares en cours est le Système intégré de transport multimodal (SITRAM) dont le volet le plus important est la navigabilité pérenne du fleuve Sénégal sur 905 km de Saint-Louis du Sénégal à Ambidedi au Mali.

La 18^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) s'est ouverte samedi à Bamako.

La conférence a été présidée par le chef de l'Etat sénégalais, Macky Sall, président sortant de l'OMVS, en présence de ses homologues du Mali, Ibrahim Boubacar Keïta, de la Guinée, Alpha Condé et de la Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh Ghazouani.

Le thème de cette conférence était «Engageons-nous pour une véritable navigabilité du fleuve Sénégal : facteur de transport économique de premier choix».

Ce sommet a offert l'occasion aux autorités en charge de la gestion de l'OMVS de faire un bilan à mi-parcours de leur mandat.

Elles ont proposé à l'instance décisionnelle qu'est la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, des réformes nécessaires à engager pour l'atteinte des objectifs que se fixe l'organisation.

S'exprimant à cette occasion, le président malien, Ibrahim Boubacar Keïta a affirmé que le Mali «pourra être bientôt lié à Saint-Louis (nord du Sénégal) avec des navires à fort tirant d'eau», ajoutant que «nous avons atteint un niveau de compétence et de performance jamais égalé». Dans son discours, le président sortant de l'OMVS, Macky Sall, élu le 17 mai 2017 à Conakry par ses pairs, a listé «des réalisations importantes sur les plans énergétique, alimentaire, sanitaire etc». Créée en mars 1972, l'OMVS est un organisme inter-Etats regroupant le Mali, le Sénégal, la Mauritanie et la Guinée. Sa vocation est de favoriser un développement intégré et coordonné du bassin du fleuve. Pour ce faire, les Etats riverains du fleuve Sénégal conduisent, ensemble, un programme de développement multisectoriel et intégré, basé sur la maîtrise et la gestion rationnelle des ressources en eau.

L'OMVS intervient dans la valorisation des ressources énergétiques du bassin, le développement d'un système de transport intégré basé sur la navigation fluviale, la préservation des ressources en eau et de l'environnement, et dans l'appui au développement local (pêche, alimentation en eau potable, agriculture irriguée).

SAHARA OCCIDENTAL: Création à Tokyo d'une «Association des députés japonais pour le Sahara occidental»

Un groupe parlementaire de solidarité avec le peuple sahraoui a été créé à Tokyo (Japon), sous le nom «Association des députés japonais pour le Sahara occidental», dans le but de sensibiliser à la cause sahraouie dans le pays et faire connaître le combat du peuple sahraoui pour son autodétermination et son indépendance.

Ce groupe est initié par trois parlementaires japonais, principalement M. Hiroshi Hase, ancien ministre de l'Education et organisateur en chef des Jeux olympiques de Tokyo 2020, qui est également le secrétaire général adjoint du Parti libéral démocrate au pouvoir, M. Hiroyuki Yoshiie, ancien vice-président, ministre de l'éducation et vice-ministre de la Justice (Parti libéral démocrate) et M. Mito Kakizawa, indépendant membre du Congrès, qui a visité les camps de réfugiés en janvier 2015.

La réunion qui s'est tenue dans la salle des parlementaires à Tokyo, a vu la participation de 10 députés de différents partis et 6 officiers représentant le ministère japonais des Affaires étrangères, qui ont assisté en tant qu'observateurs, principalement le directeur de la première section de l'Afrique, le vice-directeur de la première section de l'Afrique, chef de la coopération humanitaire internationale, Vice-président en chef de l'IHC, Directeur en chef de la première section du Moyen-Orient et examinateur en chef du Moyen-Orient, spécialement au Maghreb.

Au cours des discussions qui ont marqué l'événement, le président de «l'Association des députés japonais pour le Sahara occidental», M. Hiroshi Hase, a interrogé les représentants du ministère japonais des Affaires étrangères sur les relations du Japon avec le gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Chose surprenante, souligne l'agence de presse sahraouie SPS, les responsables du ministère ont reconnu qu'ils obtenaient en effet toutes les informations sur le conflit sahraoui des autorités d'occupation marocaines, ce qui a été jugé très inapproprié par les parlementaires japonais. A la fin de l'événement, ce groupe parlementaire et l'association des journalistes japonais pour le Sahara occidental, représenté par Hirata Itsuku, espéraient voir le peuple du Sahara occidental jouir de leur droit à l'autodétermination, tout en exprimant leur engagement travailler au Japon pour faire connaître ce dernier cas de décolonisation en Afrique. Juin dernier,



raouie SPS, les responsables du ministère ont reconnu qu'ils obtenaient en effet toutes les informations sur le conflit sahraoui des autorités d'occupation marocaines, ce qui a été jugé très inapproprié par les parlementaires japonais. A la fin de l'événement, ce groupe parlementaire et l'association des journalistes japonais pour le Sahara occidental, représenté par Hirata Itsuku, espéraient voir le peuple du Sahara occidental jouir de leur droit à l'autodétermination, tout en exprimant leur engagement travailler au Japon pour faire connaître ce dernier cas de décolonisation en Afrique. Juin dernier,

une association de solidarité avec le peuple sahraoui a été créée à Tokyo.

Composée d'universitaires, de journalistes et de membres d'ONG, l'Association des amis du peuple sahraoui, a pour objectif de «dénoncer la situation détériorée des droits de l'Homme dans les territoires occupés du Sahara occidental ainsi que le pillage de ses richesses par l'occupant marocain».

L'association tente à travers ses activités politiques au Japon d'obtenir l'appui du gouvernement nippon dans le but de trouver une solution juste et définitive au conflit sahraoui.

ANGOLA: Début du procès pour corruption du fils de l'ex-président

Le fils de l'ancien président angolais, Jose Eduardo dos Santos, comparait depuis hier devant un tribunal de Luanda pour des faits de corruption, le tout premier procès visant un membre de la famille de l'ex-président.

Ex-patron du fonds d'investissement souverain angolais, Jose Filomeno dos Santos, âgé de 41 ans, a pris place en début de matinée dans le box des accusés du Tribunal suprême de la capitale angolaise avec ses trois complices présumés.

Les quatre hommes, dont l'ancien gouverneur de la Banque centrale du pays Valter Filipe da Silva, sont

jugés pour détournement de fonds et blanchiment d'argent.

La justice leur reproche d'avoir transféré illégalement 500 millions de dollars de la Banque centrale vers le compte londonien d'une agence du Credit suisse, dans le cadre d'une fraude qui lui aurait permis, selon le parquet général, de détourner jusqu'à 1,5 milliard de dollars.

Surnommé Zedu, le fils de l'ex-chef de l'Etat avait été placé en détention provisoire en septembre 2018 et remis en liberté sous contrôle judiciaire en mars dernier jusqu'à son procès. Jose

Filomeno dos Santos avait été nommé en 2013 par son père à la tête du fonds souverain, chargé notamment d'investir les importants revenus pétroliers du pays. Il avait été limogé de son poste en janvier 2018, quelques mois seulement après l'arrivée au pouvoir de Joao Lourenço.

Ex-cacique du régime dos Santos, M. Lourenço a surpris le pays en limogeant la plupart des proches de son prédécesseur de la tête des institutions, des entreprises publiques et de l'appareil sécuritaire du pays, au nom de la lutte contre la corruption. Symbole de ce nettoyage, la demi-soeur de José

Filomeno dos Santos, Isabel, a été évincée en novembre 2017 du poste de PDG de la compagnie pétrolière nationale, la Sonangol.

Présentée comme la femme la plus riche d'Afrique, elle fait elle aussi l'objet d'une enquête pour détournement de fonds.

Jose Eduardo dos Santos a dirigé l'Angola pendant trente-huit ans d'un règne sans partage pendant lequel il a mis l'économie du pays en coupe réglée au profit d'une poignée de proches.

La famille dos Santos accuse aujourd'hui le gouvernement de son successeur de la persécuter.

TUNISIE: Le bloc du PDL lève son sit-in entamé mardi au Parlement

La présidente du bloc tunisien du «Parti Destourien Libre» (PDL), Abir Moussi, a annoncé hier au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP, parlement), la levée du sit-in entamé mardi au palais du Bardo.

Selon l'agence TAP, Abir Moussi a appelé les députés de son bloc à rejoindre la salle des plénières et à reprendre leur travail parlementaire.

Le bureau de l'ARP, avait dénoncé, dans trois communiqués distincts publiés à l'issue de sa réunion sur la

page facebook de l'Assemblée, «les propos injurieux à l'encontre du PDL au même titre que ceux proférés à l'encontre des députés du mouvement Ennahdha».

Le Parti destourien libre avait mené depuis mardi, un mouvement de protestation au sein du Parlement, réclamant des excuses officielles suite aux propos de l'élu d'Ennahdha, Jamila Ksiksi, qui a qualifié les députés du PDL de «clochards» et de «bandits» au cours de son intervention lors de la plénière



consacrée à l'examen de la loi de finances complémentaire 2019.

NUCLÉAIRE IRANIEN: Téhéran «insatisfait» de l'engagement européen et l'application de l'accord

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, a déclaré que Téhéran était «insatisfait» du niveau des engagements visant à assurer la pleine mise en œuvre du Plan global d'action commun sur le nucléaire de 2015 (PGAC), rapporte dimanche, l'agence iranienne de presse, IRNA.

M. Zari, a souligné selon la même source, qu'avec la signature d'une note d'entente entre la partie iranienne et le groupe E3 (France, Grande-Bretagne, Allemagne, parrain de l'INSTEX), «cette méthode (l'Instrument de soutien aux transactions commerciales entre l'Europe et l'Iran), aura la chance d'être appliquée à l'avenir». Début décembre, le vice-ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araçhi, avait déclaré que son pays n'avait pas l'intention de quitter l'accord sur le nucléaire iranien de 2015, en dépit de son renoncement à une partie des engagements pris dans le cadre de cet accord, avait rapporté l'agence de presse Tasnim.

S'exprimant au cours d'une rencontre à Tokyo



avec le ministre japonais des Affaires étrangères, Toshimitsu Motegi, le vice ministre iranien avait déclaré que la République islamique d'Iran avait décidé de renoncer à une partie de ses engagements dans la mesure où les pays

européens «n'ont eux-mêmes pas tenu leur promesse de protéger les intérêts économiques iraniens stipulés par cet accord».

«Notre objectif n'est pas de quitter le PGAC (...). Si les sanctions (américaines) étaient levées, et

que l'Iran bénéficiait pleinement des avantages initialement offerts par cet accord, nous recommencerions à observer tous nos engagements», avait expliqué M. Araçhi, qui comptait parmi les principaux négociateurs iraniens dans le dossier nucléaire.

En réaction à la décision prise en mai 2018 par les Etats-Unis de se retirer de l'accord et de réimposer des sanctions contre l'Iran, et face à la lenteur dont les Européens ont fait preuve dans la mise en place d'un mécanisme de facilitation des transactions bancaires et des exportations de pétrole de l'Iran, la République islamique a commencé il y a sept mois à renoncer à un certain nombre d'engagements contractés dans le cadre du PGAC.

PALESTINE - JAPON: Riyadh Al-Malki salue la position japonaise soutenant le peuple palestinien

Le ministre japonais des affaires étrangères, Kenji Wakamiya, a réaffirmé dimanche en Italie, le soutien de son gouvernement au peuple palestinien, pour le processus de paix et la solution à deux Etats, a rapporté l'agence palestinienne de presse, Wafa.

Lors de sa rencontre avec son homologue palestinien, Riyadh Al-Malki dans la capitale italienne Rome, M. Wakamiya a rappelé la position du Japon, sur «l'illégalité de la colonisation», évoquant aussi la décision du président Mahmoud Abbas pour la tenue des élections législatives palestiniennes.

De son côté, le ministre palestinien des affaires étrangères a salué le soutien du Japon à l'autorité palestinienne depuis sa création, et également au peuple palestinien.

M. Al-Malki a informé M. Wakamiya des derniers développements politiques dans la région, soulignant que «l'accord du siècle est une idée» américaine pour détruire la solution à deux Etats, et toute possibilité d'établir un Etat palestinien indépendant.

Les deux chefs de la diplomatie, ont discuté à l'occasion, des relations bilatérales entre les deux pays.

PALESTINE: Au moins de 44 Palestiniens tués par les forces d'occupation en novembre 2019

Quarante-quatre Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israélienne au mois de novembre, selon le centre «Abdallah Hourani» pour les études et la documentation.

Dans un rapport mensuel, repris par l'agence palestinienne de presse, Wafa, le centre «Abdallah Hourani» a fait savoir que neuf enfants et trois femmes compoisaient parmi ces martyrs, dont 39 tués lors des raids effectués par des avions militaires israéliens contre la bande de Gaza.

Egalement, 500 autres ont été blessés, dont 370 dans des bombardements contre la bande de Gaza, et d'autres lors de leur participation à la grande marche du retour.

S'ajoutent, 130 personnes blessées dans des affrontements avec les soldats israéliens en Cisjordanie occupée.

D'autre part, le même rapport a fait état de 360 arrestations effectuées par les forces israéliennes dans tous les gouvernorats en Cisjordanie occupée et El-Qods occupée, outre la confiscation de terres palestiniennes, et la démolition de 68 constructions. Durant le même mois, les colons israéliens et sous la protection des forces spéciales israéliennes, ont pris d'assaut la Mosquée Al-Aqsa, 2.334 fois.

TURQUIE-FRANCE: La Turquie expulse 11 ressortissants français présumés membres du groupe Daech

La Turquie a expulsé 11 ressortissants français présumés membres du groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) vers leur pays d'origine, a annoncé hier le ministère turc de l'Intérieur. Le ministère a publié cette annonce dans un communiqué, sans fournir de détails ou d'identification des suspects.

La Turquie s'est dite prête à renvoyer dans leurs pays des milliers d'éléments de Daech capturés, y compris originaires d'Europe, même si leur citoyenneté était révoquée. Ankara a commencé cette action début novembre.

Une soixantaine de suspects de Daech, venant d'Allemagne, du Danemark, d'Irlande et des Pays-Bas, ont été expulsés jusqu'à présent.

APS

ETATS-UNIS /DESTITUTION : Trump serait déclaré coupable en trois minutes chrono devant un tribunal

Donald Trump serait déclaré coupable d'abus de pouvoir «en trois minutes chrono» par un jury s'il était devant un tribunal, a affirmé dimanche le démocrate menant les travaux vers la probable mise en accusation au Congrès du président américain, qui dénonce, lui, une procédure «bidon». «Nous avons un dossier en béton», a déclaré sur CNN Jerry Nadler, président de la commission judiciaire de

la Chambre des représentants. «Si ce dossier était présenté à un jury, un verdict de culpabilité serait rendu en trois minutes chrono».

Selon lui, «l'accusation au cœur (du dossier) est que le président a placé ses intérêts au-dessus de ceux du pays à plusieurs reprises et qu'il a demandé l'ingérence d'une puissance étrangère dans nos élections à plusieurs reprises». Cela pose «un véritable danger

pour le scrutin» présidentiel de novembre 2020, a-t-il mis en garde. Forts de leur majorité à la Chambre, les démocrates ont ouvert fin septembre une enquête en destitution contre Donald Trump après avoir appris qu'il avait demandé à l'Ukraine d'enquêter sur Joe Biden, bien placé pour l'affronter lors de la présidentielle.

Donald Trump proclame son innocence et dénonce une

enquête anticonstitutionnelle, une «mascarade» montée à charge contre lui avec laquelle il refuse de coopérer. Après deux mois d'enquête à la chambre basse, la commission judiciaire va commencer à rédiger la semaine prochaine les chefs d'accusation visant le milliardaire. Elle commencera par entendre lundi des représentants des groupes républicain et démocrate, qui présenteront chacun leur

version, aux antipodes, des conclusions à tirer de l'enquête. Plusieurs chefs d'accusation pourraient être retenus: abus de pouvoir et corruption, entrave à la bonne marche du Congrès et entrave à la justice. Cette nouvelle étape accélère la procédure vers le vote en séance plénière à la Chambre sur la mise en accusation («impeachment» en anglais) du président, probablement avant Noël.

LIBAN: «Consensus» de la communauté sunnite pour garder Hariri Premier ministre

Le Premier ministre libanais démissionnaire Saad Hariri bénéficie d'un «consensus» pour être reconduit à son poste, a indiqué dimanche un homme d'affaires pressenti ces derniers jours pour lui succéder, après une rencontre avec la haute autorité de l'islam sunnite du pays.

Le mufti de la République au Liban a expliqué à l'homme d'affaires Samir Khatib que la communauté sunnite souhaitait que Saad Hariri, qui a annoncé sa démission le 29 octobre sous la pression de la rue, conserve son poste.

Le poste de Premier ministre est occupé par un sunnite au Liban, pays secoué depuis le 17 octobre par un mouvement de contestation contre l'intégralité d'une classe politique accusée de corruption et d'incompétence. M. Hariri est considéré comme le principal représentant du camp politique sunnite, dans un pays multiconfessionnel régi par un système politique censé garantir un équilibre entre les différentes communautés. Reçu dimanche par cheikh Abdellatif Deriane, M. Khatib a indiqué que ce dernier l'avait

informé que les consultations au sein de la communauté sunnite traduisaient «un consensus sur la nomination de Saad Hariri pour former le prochain gouvernement».

M. Khatib s'est ensuite rendu chez M. Hariri, qui avait proposé son nom et l'avait «soutenu» pour la formation d'un nouveau gouvernement, pour annoncer qu'il retirait sa candidature, a-t-il indiqué lors d'une allocution. M. Hariri avait assuré fin novembre qu'il ne souhaitait pas diriger le futur gouvernement. L'annonce intervient alors que les consultations parlementaires pour choisir un nouveau Premier ministre fixées initialement à lundi par la présidence libanaise ont été reportées d'une semaine.

Le président Michel «Aoun a décidé de reporter les consultations parlementaires qui doivent avoir lieu (demain) au lundi 16 décembre», selon un communiqué de la présidence. Cette décision a été prise «à la demande de la plupart des blocs parlementaires pour permettre plus de délibérations», selon le communiqué. Plusieurs noms de favoris pour le poste ont circulé ces dernières

semaines, tous rejetés par les manifestants qui réclament une équipe de technocrates et d'indépendants qui ne seraient pas issus du sérail politique. Dimanche soir, plusieurs dizaines de contestataires se sont rassemblés dans le centre de Beyrouth, à l'entrée d'une avenue menant au Parlement et bloquée par les forces de sécurité. La candidature de M. Khatib avait également été froidement accueillie. Cet architecte de formation, vice-président d'une importante entreprise de BTP, n'est pas impliqué en politique mais il reste proche des cercles du pouvoir.

Si le président Aoun s'est dit ouvert à une équipe incluant des représentants de la contestation, il avait proposé un gouvernement «techno-politique» avec des représentants des partis. Le Hezbollah a lui balayé l'idée d'un gouvernement exclusivement formé de technocrates. La situation économique et financière, très précaire avant le début de la contestation, s'est profondément dégradée depuis. La Banque mondiale prévoit une récession économique pour 2019 avec un taux de croissance négatif de -0,2%.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'éducation National

Direction de l'éducation Illizi

AVIS DE RECRUTEMENT

La direction de l'éducation de la wilaya d'Illizi lance un concours de recrutement dans le cadre de l'exercice 2019 dans le grade suivant :

Grade	Type de recrutement	Conditions d'accès	Nombre des postes	Contrat d'insertion des diplômés
Assistant documentaliste archiviste	Concours sur titre	Les candidats ayant : - Diplôme de Technicien Supérieur en bibliothéconomie ou diplôme équivalent.	05	02

Date de dépôt de dossiers : 15 jours à partir du premier jour de la publication de cet avis de recrutement sur un quotidien national

Composition du dossier :

- 1- demande manuscrite de participation au concours en mentionnant dessus les numéros de téléphone du candidat.
- 2- une copie de la carte nationale d'identité
- 3- une copie du diplôme et les relevés de notes des années de formation.
- 4- pour les candidats qui ont suivi une formation au niveau des instituts ou des centres de formation leurs dossiers doivent être accompagnés par des documents suivants : et en plus de diplôme demandé puis l'attestation scolaire figurant le niveau et l'attestation de suivi de formation dans la spécialité (30 mois)
- 5- une fiche de renseignements dûment remplie et que vous téléchargerez du site de la direction générale de la fonction publique ou du site du ministère de l'éducation nationale :

www.concours-fonction-publique.gov.dz ou www.education.gov.dz

OBSERVATION :

Ne seront pris en considération que les dossiers déposés dans les limites mentionnées ci-dessus

Lieu de dépôt de dossiers :

- Ecole Salah Eddine El Ayoubi Illizi près de l'ancien siège de l'A.P.C

DK NEWS

Anep : 1916026766 du 10/12/2019

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



EPE / SPA
NIF : 000216001808337

SIÈGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE N° 5 CINQ MAISONS MOHAMMEDIA-ALGER
DIRECTION OPERATIONNELLE NAAMA
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DEPARTEMENT ACHAT ET LOGISTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL avec exigence des capacités minimales Travaux neuf de canalisations urbaines et pose FO N°27/AT/DO45/SDFS/DAL/2019

Un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales est lancé pour : **Travaux neuf de canalisations urbaines et pose FO: Projet FTTH :**

Lot n°01: 212 logements T+D.....0,983Km	Lot n°07: 340 logements D.....0,425Km
Lot n°02: 620 logements T+D.....2,346Km	Lot n°08: 350 logements D.....1,691 Km
Lot n°03: 200 logements T+D.....0,639Km	Lot n°09: 365 logements D.....0,983 Km
Lot n°04: 310 logements T+D.....0,882Km	Lot n°10: 120 logements D.....0,412 Km
Lot n°05: 250 logements T+D.....2,032Km	Lot n°11: 100 logements D.....0,282 Km.
Lot n°06: 150 logements T+D.....0,775Km	

ELIGIBILITÉ DES CANDIDATS:

Le présent appel d'offre s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil et canalisation, travaux publics, bâtiment et Hydrauliques droit algériens, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet selon le palier suivant :

Palier 01 : Pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) :
Seules les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01 et plus sont appelés à soumissionner pour ces lots.

Palier 02 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètre linéaire (artère)
Aucune qualification n'est exigée pour ces lots.

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, accompagné du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après :

DIRECTION OPERATIONNELLE NAAMA
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DEPARTEMENT ACHAT ET LOGISTIQUE

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de cinq mille Dinars (5000 DA), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : N° 001 00725 0300 000 136 ci-dessus.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

- 1- **D'un dossier administratif** inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Dossier Administratif ».
- 2- **D'une offre technique** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre technique ».

EPE / SPA
NIF : 000216001808337

SIÈGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE N° 5 CINQ MAISONS MOHAMMEDIA-ALGER

3- **D'une offre financière** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre financière ».

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL
avec exigence des capacités minimales
Travaux neuf de canalisations urbaines et pose FO
N°27/AT/DO45/SDFS/DAL/2019

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de quinze (15) jours à partir de la date de parution du présent avis d'appel d'offre à la presse et au site WEB d'Algérie télécom.

La date et heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de 08h00 à 14h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 14h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 180 jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

DK NEWS

Anep : 1916026822 du 10/12/2019

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des ressources en eau

Wilaya d'ILLIZI

La Direction des ressources en eau

Intitulé de l'opération: curage des oueds de Djanel

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 09 / 2019

Dans le cadre du FSDRS 2019.

LA Direction des ressources en eau De La Wilaya d'Illizi lance un appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour objet: **Projet : curage et nettoyage des oueds de Djanel (Djanet- Ifri- ; Tissaouine- Beni ouksen)**

Les entrepreneurs intéressés et qualifiés catégorie quatre (04) et plus en hydraulique ou travaux publics (activité principale) ou plus peuvent retirer le cahier des charges et tous les renseignements auprès de la Direction des ressources en eau de la wilaya d'Illizi

Les offres comportent une offre technique, offre financière, et un dossier de candidature accompagné des pièces nécessaires. Les soumissionnaires doivent adresser et/ou déposer leurs offres auprès de la direction des ressources en eau de la wilaya d'Illizi Dans une enveloppe cachetée et anonyme contient trois (03) enveloppes séparées et cachetées (dossier de candidature, offre technique, offre financière) l'enveloppe extérieur strictement anonyme devra porter autre l'adresse ci-dessus les seules mentions suivantes:

Monsieur le Directeur des ressources en eau de la wilaya d'Illizi.

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 09 / 2019

Soumission pour : **Projet : curage et nettoyage des oueds de Djanel (Djanet- Ifri- ; Tissaouine- Beni ouksen)**

À n'ouvrir que par la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Documents requis: **1/ dossier candidature**

- déclaration de candidature remplie, signée et cachetée.

- déclaration de probité remplie, signée et cachetée.

- les statuts pour les sociétés

- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.

- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires, ou le cas échéant des sous traitants.

*** A capacités professionnelles:**

-Certificat de qualification et de classification catégorie Quatre (04) ou plus en hydraulique ou travaux publics (activité principale) en cours de validité.

*** B capacités financières:** Moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.

- Bilan annuels des trois (03) derniers années (2016-2017-2018)

C' capacité Technique: les moyens humains et matériels et références professionnelles.

- Une liste détaillée des moyens humains justifiés par (attestation d'affiliation à la CNAS, Diplôme pour chaque élément

- Une liste détaillée du matériels accompagnées des pièces justificatives. (carte grise , PV huissier de justice) dont la durée ne dépasse pas un an pour le matériel non roulant.

- Références professionnelles: certificats de bonne exécution des travaux signés par le maître d'ouvrage accompagné des pièces justificatives (Ne sont pris en considération que les projets dont l'année de réalisation est inférieure ou égale à 10 ans).

Remarque: Toutes les pièces doivent être valides le jour d'ouverture des plis techniques et financiers et lorsque le service contractant est tenu d'exiger des documents originaux, il ne doit l'exiger que l'attributaire du marché public.

2 / - offre technique:

- déclaration à souscrire remplie, signée et cachetée.

- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret 15-247 du 16/09/2016 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- le cahier des charges rempli cacheté et signé portant à la dernière page, la mention manuscrites " lu et accepté "

- planning de réalisation cacheté et signé.

-mémoire technique explicative.

3 - offre financière:

- la lettre de soumission remplie cacheté et signé.

- le bordereau des prix unitaires (BPU) rempli cacheté et signé.

- le détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli cacheté et signé.

Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine.

Les documents sont :

- extraits de rôle apuré ou avec planning de paiement -Attestation de mise à jour CNAS, CASNOS, CAOABAPH en cours de validité-casier judiciaire du gérant en cours de validité. -registre de commerce de l'entreprise -matricule fiscale NIF

Remarques

-tout soumissionnaire ne confirme pas la possession ou la location par carte d'immatriculation et fiche d'assurance en cours de validité pour le matériel mobile et un P.V. d'huissier judiciaire pour le matérielles immobiliers ou par les mêmes pièces accompagnés du contrat de location pour le matériel suivant leur offre sera rejeté :

* pelle hydraulique ou retro chargeur ,chargeur et non retro chargeur ; bulldozer "camion à benne.

* les moyens humains doivent être prouvés par le diplôme accompagné d'affiliation à la CNAS.

-Tous matériel mobilise pour un autre projet pour la direction des ressources en eau d'Illizi et la direction des travaux publics d'Illizi et en cours de réalisation ou attribution provisoire ne seront pas pris en considération.

-le P.V. d'huissier judiciaire et le contrat de location doit être établies dans l'année de la soumission ou l'année précédente.

- Tout soumissionnaire propose un délai de réalisation non raisonnable par le maître d'ouvrage ; le maître d'ouvrage convoque le soumissionnaire pour diminuer le délai travaux jusqu'à 03 mois et lorsqu'il refuse son offre sera rejeté.

-Tout soumissionnaire ne confirme pas l'obtention d'un certificat de qualification catégorie 4 ou plus valide le jour de la signature du marché leur offre sera rejeté .

N.B :

Les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, par écrit, par le biais du service contractant, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif.

En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres ;

Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres.

Le dépôt des offres est fixé le dernier jour de la date de préparation des offres qui est fixé à 15 jours à partir de la première parution de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, avant 14h00, si la date coïncide avec un jour férié celle-ci s'effectuera le jour ouvrable qui suit.

L'ouverture des plis aura lieu à 14h30 du même jour au siège DRE d'ILLIZI, Les soumissionnaires sont invitées à assister à l'ouverture qui se déroulera au siège de la Direction des ressources en eau de la wilaya d'Illizi, à partir 14.30h le jour de dépôt des offres. Au cas où il s'agirait d'une journée fériée, l'ouverture des plis s'effectuera le premier jour ouvrable suivant

DK NEWS

Anep : 1916026780 du 10/12/2019

LE GROUPE DE DIVERTISSEMENT WALT DISNEY

Des revenus en contes de fées

Les derniers chiffres des recettes engrangées par le groupe américain de médias et de divertissement Walt Disney semblent s'assimiler à un véritable conte de fée que vit ce mastodonte des industries culturelles.



Après avoir pointé à un record historique en 2017, situé à 7,6 milliards de dollars le voilà qu'il annonce avoir dépassé 10 milliards de dollars de recettes en 2019, alors même que certaines de ses productions phares ne sont pas encore descendues sur le marché. « Merci, Avengers : Endgame, Le Roi Lion et La Reine des Neiges 2, écrit le site d'information français 20minutes.fr, ajoutant que,

grâce « à une année chargée en blockbusters attendus, Disney devient le premier studio de cinéma à dépasser les 10 milliards de dollars de recettes au box-office mondial », peut-on lire dans un article mis en ligne hier qui précise que ce décompte n'intègre pas les revenus de la 21^{ème} Century Fox passé dans l'escarcelle de Disney. Il n'est pas peu fier de l'annonce de ce succès, ce

groupe qui bombe le torse au fait qu'il est, pour l'occasion, devenu « le premier studio avec cinq films dépassant le milliard de dollars de recettes dans une même année : Avengers : Endgame, Aladdin, Toy Story 4, Le Roi Lion et Captain Marvel », souligne 20minutes.fr. Pour l'heure les compteurs sont chauffés par sa dernière production, « La Reine des Neiges 2 » qui en tête des box-offices

américains et français depuis sa sortie, et qui lui a déjà ramené près de 920 millions de dollars de recettes, et devrait prochainement dépasser le milliard, selon les estimations de professionnels. Sans compter que Disney a aussi dans ses cartons une autre superproduction, Star Wars IX, qui sortira au milieu du mois de décembre en cours.

DKnews

DÉCÈS

René Auberjonois, acteur de Star Trek, meurt à 79 ans

L'acteur américain d'origine franco-suisse René Auberjonois, connu entre autres pour son rôle dans « Star Trek: Deep Space Nine » dans les années 1990, est mort dimanche à Los Angeles des suites d'un cancer, à 79 ans. « Nous avons le cœur brisé de confirmer que René est décédé aujourd'hui », indiquait le site internet de l'acteur. L'homme avait gagné de nombreux fans avec le personnage d'Odo, chef de la sécurité du vaisseau DS9, dans une des nombreuses déclinaisons de la célèbre série de science-fiction.

Il aimait vendre des autographes lors des congrès de fans de Star Trek pour reverser les profits à des organisations caritatives, telles que Médecins sans frontières. « J'ai eu ma part de succès et ma part de bides. Mais rien n'a jamais été aussi fort. Deep Space Nine est vraiment au-delà de tout ce que j'ai connu », avait-il déclaré pour commenter sa longue carrière. Celle-ci l'a aussi vu jouer dans le film « MASH » en 1970, « Benson », sitcom des années 1980, ou encore la série « Boston Legal » dans les années

2000. Petit-fils d'un peintre, fils d'un journaliste et écrivain, il avait grandi entre Paris et New York, où il avait lancé sa carrière de comédien à Broadway. La vedette de Star Trek William Shatner a dit sur Twitter qu'il se souviendrait d'« une merveilleuse amitié ». « C'est une terrible perte. (...) C'était un homme merveilleux, soucieux des autres et intelligent », a salué une autre figure de la série, George Takei. René Auberjonois avait eu avec son épouse Judith deux enfants, Tessa et Remy, devenus également comédiens.



CINÉMA

« La Reine des Neiges 2 » glace le box-office nord-américain

« La Reine des Neiges 2 » a facilement conforté son trône ce week-end au box-office nord-américain, dont le top 5 n'a pas bougé d'un pouce par rapport à la semaine précédente, selon des chiffres provisoires publiés dimanche par la société spécialisée Exhibitor Relations.

Le film d'animation de Disney a empoché 34,7 millions de dollars de vendredi à dimanche aux États-Unis et au Canada, portant l'ensemble de ses recettes mondiales à 920 millions.

Dans un tout autre registre, la comédie policière « A conteaux tirés », avec Daniel Craig, Jamie Lee Curtis et Chris Evans, a confirmé son bon démarrage. Le film, qui met en scène une enquête rocam-

bolesque après la mort d'un octogénaire auteur de polars, s'installe à la deuxième place, avec 14,2 millions de dollars de recettes en trois jours.

« Le Mans 66 », film américain sur le duel entre Ford et Ferrari lors de la légendaire course d'endurance automobile française des 24 Heures du Mans, doit une nouvelle fois se contenter de la troisième marche du podium, avec 6,5 millions de dollars.

« Queen & Slim », quatrième, a récolté le même montant. Ce thriller suit l'histoire d'amour naissante entre deux fugitifs joués par Daniel Kaluuya et Jodie Turner-Smith.

La cinquième place du box-office reste aux mains d'« Un ami extraordinaire » (5,2 millions de dol-

lars de recette ce weekend), qui raconte la relation entre le présentateur américain d'émissions pour enfants Fred Rogers, incarné par Tom Hanks, et un journaliste chargé d'écrire un article sur lui.

Voici le reste du Top 10:

- 6- « Dark Waters »: 4,1 millions de dollars de recettes ce weekend (5,3 millions en trois semaines)
- 7- « Manhattan Lockdown »: 2,9 millions (23,9 millions en trois semaines)
- 8- « Playing With Fire »: 2 millions (42 millions en cinq semaines)
- 9- « Midway »: 1,9 million (53,4 millions en cinq semaines)
- 10- « Joker »: 1 million (332,1 millions en dix semaines).

APS

Un combat "symphonique" pour les banlieues parisiennes



C'est le pari presque "fou" que tente de relever depuis presque 20 ans la cheffe d'orchestres française, d'origine algérienne Zahia Ziouani, résolue, à la tête de son orchestre symphonique Divertissimo, à faire régner l'harmonie de ses symphonies même dans les banlieues de Paris. « Nous sommes un des rares orchestres à jouer à la Philharmonie, à l'Opéra de Paris mais aussi à Stains, à Vaulx-en-Velin ou dans la banlieue du Mans » lâche-t-elle selon le site d'information gratuit 20minutes.fr qui se fait l'écho de la détermination de cette artiste qui reconnaît qu'au début, « on me riait presque au nez quand je défendais la culture en Seine-Saint-Denis. » A force de motivation et de persévérance, elle semble satisfaite d'avoir relevé ce défi, dans la mesure où, estime-t-elle, maintenant « cela surprend moins, c'est plus ancré dans les consciences même si les moyens ne sont pas forcément à la hauteur des ambitions. »

DKnews

MUSIQUE

Le rappeur américain Juice WRLD est mort à l'âge de 21 ans

Le rappeur américain Juice WRLD, dont la carrière était en pleine ascension, est décédé dimanche à l'âge de 21 ans, ont annoncé les autorités locales. Jarad A. Higgins, de son vrai nom, s'est soudainement écroulé dans l'aéroport Midway de sa ville de Chicago alors qu'il venait de rentrer de Californie, selon TMZ, site spécialisé dans les célébrités.

Les médecins légistes du comté de Cook, à Chicago, « ont été informés de la mort de Jarad A. Higgins », a indiqué une porte-parole citée par l'AFP. « L'autopsie n'a pas encore été pratiquée », a-t-elle ajouté. Comme d'autres artistes de sa génération, Juice WRLD s'était fait remarquer sur les plateformes de streaming avant de se faire connaître du grand public, notamment grâce à son titre « Lucid Dreams ». « Wow, je ne peux pas le croire. Repose en paix mon frère », a tweeté le rappeur Lil Yachty, parmi les hommages qui se multipliaient sur les réseaux sociaux.



DOPAGE: La Russie exclue des Jeux olympiques (AMA)

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a décidé lundi d'exclure la Russie des Jeux olympiques pendant quatre ans, ce qui inclut Tokyo-2020 et Pékin-2022, pour sanctionner la falsification des données de contrôles remises à l'agence, a déclaré un porte-parole de l'AMA à l'issue du comité exécutif réuni à Lausanne.

«La liste complète des recommandations (de sanctions du Comité de révision de la conformité) a été approuvée à l'unanimité» des douze membres du comité exécutif, a déclaré aux médias ce porte-parole.

Le Comité de révision de la conformité recommandait notamment l'exclusion du drapeau russe des JO et de tout championnat du monde pendant quatre ans, avec la possible présence de sportifs russes sous drapeau «neutre».

La décision de l'AMA peut être contestée dans un délai de 21 jours devant le Tribunal arbitral du sport (TAS), par l'agence nationale antidopage Rusada, ou par le Comité olympique russe (ROC) ou toute fédération internationale qui serait concernée.

SKI ALPIN: L'Allemande Rebensburg remporte le super- G à Lake Louise

L'Allemande Viktoria Rebensburg a remporté le super-G de Lake Louise dimanche, signant la 18e victoire de sa carrière en Coupe du monde, devant la surprise italienne Nicol Delago et la Suisse Corinne Suter, Mikaela Shiffrin n'étant que 10e.

Plutôt spécialiste du géant où elle compte 14 victoires dans la compétition et une médaille d'or aux JO-2010 de Vancouver, Rebensburg, 30 ans, décroche son 4e succès sur cette discipline de vitesse, le tout premier dans l'Alberta.

Après une probante deuxième place en descente, la veille, la star américaine Mikaela Shiffrin n'a pas confirmé ses bonnes dispositions.

Elle a fini à une décevante 10e place, mais elle conserve largement la tête au classement général de la Coupe du monde, devant Rebensburg et la Suisse Michelle Gisin.

L'Américain Tommy Ford remporte le géant à Beaver Creek

L'Américain Tommy Ford a remporté le géant de Beaver Creek dimanche, signant la toute première victoire de sa carrière en Coupe du monde, devant les Norvégiens Henrik Kristoffersen et Leif Kristian Nestvold-Haugen.

Ford, qui avait réalisé le meilleur temps de la première manche, a réussi le deuxième meilleur temps de la seconde. Au final, il a relégué à 80/100e Kristoffersen, un des favoris de cette discipline, et à 1 sec 23/100e Nestvold-Haugen. Alexis Pinturault, autre favori sur géant, qui a remporté la première course de la saison il y a un mois à Sölden, a fini 17e, confirmant ses mauvaises dispositions du jour déjà entrevues lors de la première manche où il avait réalisé le 16e temps. Au classement général, l'Autrichien Matthias Mayer, 19e de ce géant, reste leader (233 pts), devant son compatriote Vincent Kriechmayr (212) et l'Italien Dominik Paris (204). Kristoffersen fait un bond au 4e rang (193), Ford intègre le top 10.

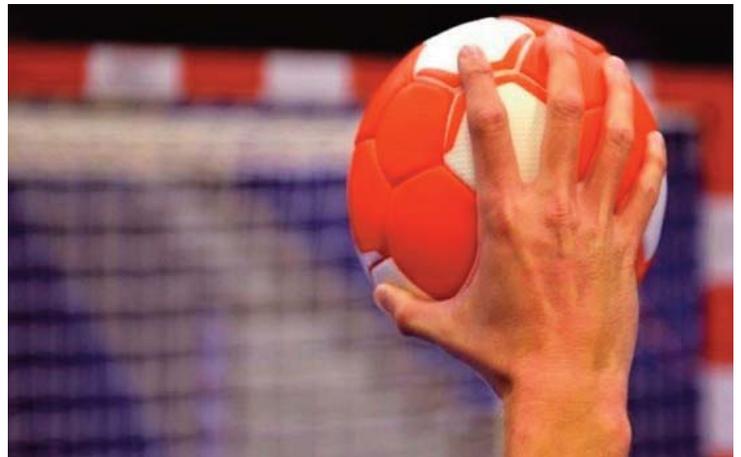
HAND/NATIONALE 1/CHT ORAN : 4 joueurs renvoyés, deux autres en sursis

Quatre joueurs du CHT Oran, nouveau promu en Nationale 1 de handball (seniors-garçons) ont été renvoyés du club alors que deux autres sont en sursis, a-t-on appris, lundi, du président de cette formation.

«Nous avons à maintes reprises mis en garde les joueurs en question à propos de leur conduite dans le groupe, mais en vain. Nous les avons alors traduits devant la commission de discipline qui a décidé d'écarter quatre d'entre eux de l'effectif et donner un dernier avertissement à deux autres», a indiqué Sid Ahmed Djendara à l'APS.

Le même responsable a fait savoir en outre que les six éléments concernés ont tous été recrutés lors de l'intersaison, «mais il semble qu'ils n'ont pas adhéré à la politique générale du club, comme l'attestent leurs écarts disciplinaires à répétition», a-t-il regretté.

Fondé en 2014, le CHTO, qui a depuis misé sur les jeunes talents issus du sport scolaire, a réussi en fin de saison passée sa quatrième accession de rang qui lui permet d'être à un palier de l'élite. Mais pour ses débuts en Nationale 1, cette formation trouve des difficultés énormes pour poursuivre sur sa lancée. D'ail-



leurs, après trois journées, elle ferme la marche du groupe Ouest avec un seul point. «Pour cette saison, notre objectif est d'assurer le maintien. Nous venons de récupérer trois joueurs de l'effectif de la saison passée qui étaient sur le point de changer d'air, et leur apport sera certainement déterminant», a encore souli-

gné le président du CHTO qui aspire à préparer d'ores et déjà son équipe pour jouer l'accession la saison prochaine.

Par ailleurs, l'équipe des seniors filles du club a assuré officiellement son accession en Nationale 1 après l'annulation des barrages qu'elle devait disputer face à la JS Saoura ainsi que le

club de M'ghir. Ce dernier a finalement déclaré forfait, ce qui a fait profiter aux représentantes d'Oran et de Béchar pour accéder parmi l'antichambre de l'élite.

Versées dans le groupe Centre-Ouest, les joueuses du CHTO débiteront la saison le 20 décembre en cours, a informé leur président.

MONDIAL DE YOSEIKAN BUDO : 9 médailles dont 3 en or pour la sélection algérienne

L'équipe algérienne de yoseikan budo a remporté neuf médailles dont trois en or au Mondial de la discipline clôturé dimanche à Paris (France), a indiqué le président du Comité national de yoseikan budo, Maître Salah Mouhoub. Les trois titres mondiaux remportés par l'Algérie qui a participé avec 13 athlètes dont trois filles, ont été décrochés par Ramdana Khellakh - classe B (-70 kg), Youcef Bouriaa - classe A (+90 kg) et Islam Ighilagha - classe B

(+90 kg). Trois autres médailles d'argent ont été remportées par l'Algérie, respectivement par Nassim Berzal - classe B (-65 kg), Khaled Benouar - classe A (-70 kg) et Nesma Boudjeriba - classe B (+72 kg).

En revanche, les athlètes Khaled Mehdi - classe A (80 kg), Seif Eddine Lebandji - classe A (-65 kg) et Sara Achouri - classe A (-72 kg) se sont contentés chacun d'une médaille de bronze.

Dans l'épreuve par équipes, le club de Chabab El Kadiria (Chlef), s'est imposé, grâce à Karim Heddache (-90kg), Yazid Khider (-70 kg) et Tarek Heddache (-85 kg).

A l'issue de ces résultats, le Comité national de yoseikan budo a exprimé, sur sa page facebook, ses félicitations à l'ensemble des athlètes pour avoir honoré les couleurs nationales et à tout le staff technique et arbitres ayant participé au Mondial de Paris.

TENNIS / CLASSEMENT MONDIAL FÉMININ DE L'ITF : Un gain de quatre places pour l'Algérienne Inès Ibbou (174e)

L'Algérienne Inès Ibbou, qui s'est maintenue pendant trois semaines consécutives au 178e rang du classement mondial de la Fédération internationale de tennis (ITF), a gagné quatre places ce lundi, pour se hisser au 174e, qu'elle occupe désormais avec un total de 152 points.

De son côté, l'Oranaise Amira Benaïssa, qui restait sur une chute vertigineuse de 427 places dans le précédent classement, s'est bien

ressaisie cette semaine, en gagnant 107 places, pour se placer au 184e rang.

Quoique, malgré cet important regain de forme, Benaïssa n'a pas réussi à reconquérir son statut de deuxième meilleure algérienne chez l'ITF, puisque c'est désormais Hanine Boudjadi qui l'occupe, en étant 1750e, après un gain de 14 places cette semaine.

Dans le haut du classement, c'est toujours l'Aus-



traliennne Seone Mendez qui caracole en tête, devant l'Égyptienne Sandra Samir

(2e), au moment où la Brésilienne Thaisa Grana Predetti complète ce Top3.

JM-2021: Concours de photographie pour la promotion de l'image vitrine d'Oran

Promouvoir l'image vitrine de la ville d'Oran, hôte de la 19ème édition des jeux méditerranéens du 25 juin au 5 juillet 2021, figure parmi les objectifs fixés pour un concours de photographie qu'organise l'Université Oran 1 «Ahmed Ben Bella» en partenariat avec l'association «Santé Sidi El Houari».

Ce concours, prévu du 15 au 17 décembre en cours, s'inscrit dans le cadre

du Colloque International sur les Technologies de l'Information au service du tourisme innovant de la ville d'Oran «Citi-Oran-19», indiquent les organisateurs.

L'évènement consiste à présenter l'image de la ville d'Oran via la photo, explique-t-on, ajoutant que l'évènement «permettra ainsi de découvrir le potentiel touristique de la ville d'Oran à

travers l'expression artistique des photographes».

Cette activité photographique s'est assignée comme objectifs la promotion de l'expression artistique à travers la photographie ainsi que la création d'un espace d'échange culturel entre les différentes parties prenantes publiques et privées, souligne-t-on de même source.

COUPE D'ALGÉRIE (32^{ES} DE FINALE): Tirage au sort aujourd'hui, la succession du CRB ouverte

Les regards seront braqués aujourd'hui sur l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Aïn-Bénian (Alger), qui abritera la cérémonie de tirage au sort (18h00) des 32es et 16es de finale de la Coupe d'Algérie de football 2019-2020, marquée par l'entrée en lice des 16 pensionnaires de la Ligue 1, dont le détenteur du trophée le CR Belouizdad.

Les clubs de l'élite, qui s'ajouteront aux 48 «rescapés» du dernier tour régional, auront rendez-vous avec les 32es de finale prévus les 21, 22 et 23 décembre.

Des clubs de Ligue 2, jouant de surcroît l'accession, sont passés à la trappe à l'image du RC Relizane, actuel 3e au classement, et la JSM Skikda (6e).

Comme à chaque veille de tirage au sort, les projecteurs sont orientés vers les «petits poucets».

Pour cette nouvelle édition, trois formations ont réussi la performance de se retrouver parmi les «Grands», en l'occurrence le Mouloudia Oued Chaâba (Ligue de Batna), le MJ Arzew et le CSA Marsa (Ligue d'Oran), pensionnaires de la Régionale 2.

Le Mouloudia Oued Chaâba s'est qualifié aux dépens du MB Barika (Inter-régions/Est) 1-0, le CSA Marsa a disposé de la JR Sidi Brahim aux tirs au but (1-1 après 120 minutes) et le MJ Arzew a éliminé l'OS Ben Adda (1-0).

Sur le plan de la répartition par régions, l'Est est le plus représenté avec 23 clubs, tous



paliés confondus, suivi du Centre (17), l'Ouest (14), et enfin le Sud (10). Le CR Belouizdad, vainqueur de l'édition 2018-2019, s'était imposé en finale le 8 juin dernier au stade Mustapha-Tchaker de Blida face à la JSM Béjaïa (Ligue 2) sur le score de 2 à 0.

COUPE D'ALGÉRIE (TIRAGE AU SORT DES 32ES DE FINALE): Les 64 clubs qualifiés

Liste des 64 clubs qualifiés aux 32es de finale de la Coupe d'Algérie 2019-2020 de football, dont le tirage au sort auralieu mardi à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Aïn-Bénian (Alger) à partir de 18h00 :

- Ligue 1 (16 clubs) :

CR Belouizdad (tenant du trophée), MC Alger, MC Oran, JS Saoura, AS Aïn M'lila, CS Constantine, JS Kabylie, CA Bordj Bou Arréridj, USM Alger, USM Bel-Abbès, US Biskra, NA Hussein-Dey, ASO Chlef, ES Sétif, NC Magra, Paradou AC.

- Ligue 2 (12 clubs) :

RC Arbaâ, USM El-Harrach, JSM Béjaïa, MO Béjaïa, Olympique Médéa, USM Annaba, Amel Boussaâda, DRB Tadjanet, AS Khroub, OM Arzew, ASM Oran, WA Tlemcen.

- Division Amateur (40 clubs) :

IB Lakhdaria, US Béni Douala, NT Souf, CR Béni Thour, WA Boufarik, AB Chelghoum Laïd, CR Village Moussa, MO Constantine, MSP Batna, USM Khenchela.

- Inter-régions (19 clubs) :

ES Guelma, CRB Houari-Boumediene, NASR El-Fedjoudj, FC Bir El-Arch, CB Mila, ERB Bou Medfaâ, CR Zaouia, E. Sour Ghoulane, JS Bordj Menail, Hydra AC, IS Tighef, IRB Sougueur, ARB Ghriess, IR Mécheria, CRB Adrar, SC Mécheria, MC El-Bayadh, O. Magrane, US Souf.

- Régionale 1 (4 clubs) :

AB Sabath, NRB Lardjem, FCB Telagh, USM Oran.

- Régionale 2 (3 clubs) :

Mouloudia Oued Chaâba, MJ Arzew, CSA Marsa.

LIGUE DES CHAMPIONS EUROPÉENNE :

Liverpool doit valider à Salzbourg, duel à distance entre l'Inter et Dortmund

Le tenant du titre, Liverpool est appelé à valider son billet pour les huitièmes de finale de la Ligue des Champions à Salzbourg, aujourd'hui lors de l'ultime journée de la phase de poules, qui verra l'Inter de Milan et le Borussia Dortmund se livrer à un véritable duel à distance, en quête du dernier qualificatif, qui sera mis en jeu dans le Groupe "F".

Certes, Liverpool est leader du Groupe "E" avec 10 points, mais il n'est pas tout à fait à l'abri d'une désillusion de dernière minute, surtout s'il s'incline en Autriche et que cette défaite coïncide avec une victoire de Naples (2e, 9 pts) contre Genk (4e, 1 pts).

Quoique, les "Reds" ne sont pas tenus de gagner à Salzbourg, car un nul peut suffire à leur bonheur, et ils peuvent même se permettre de perdre si en même temps Naples s'incline à Genk.

Cela n'empêche que la tâche s'annonce ardue, car Salzbourg (3e, 7 pts), peut également espérer se qualifier, à condition de gagner face au tenant du titre, tout en espérant un faux-pas du Napoli.

Ainsi, les hommes de Jürgen Klopp n'ont pas intérêt à se risquer au service minimum, surtout face à l'équipe d'Erling Braut Haaland, la pépite norvégienne de 19 ans qui affole les défenses européennes depuis le début de la compétition, avec déjà 8 buts au compteur.

Dans le Groupe F, l'Inter Milan (2e, 7 pts) et Dortmund (3e, 7 pts) se livrent un duel à distance pour arracher le dernier ticket (20h00), respectivement contre le FC Barcelone (1er, 11 pts), déjà qualifié, et le Slavia Prague (4e, 2 pts), déjà éliminé.

Devant son public, le Borussia paraît, sur le papier, en balottage favorable, tout comme cela devrait être le cas dans le Groupe G, où Saint-Pétersbourg (2e, 7 pts) et Lyon (3e, 7 pts) peuvent prétendre au dernier billet pour les huitièmes de finale (20h00), derrière Leipzig (1er, 10 pts), déjà qualifié.

Si le Benfica (4e, 4 pts) ne peut plus prétendre au 2e tour, il peut jouer le rôle d'arbitre en visant la 3e place en cas de victoire contre le Zenit sur un meilleur score que (3-1).

Enfin, entre l'Ajax Amsterdam (1er, 10 pts), Valencia (2e, 8 pts) et Chelsea (3e, 8 pts), rien n'est joué dans le Groupe H.

Le duel Ajax-Valencia à Amsterdam (20h00) peut faire un malheureux, tandis que dans le même temps Chelsea aura l'avantage d'affronter la lanterne rouge Lille (4e, 1 pt).

OGC NICE: Quatre à cinq mois d'absence pour Youcef Atal (presse)

L'international algérien, Youcef Atal, victime d'une lésion au ménisque du genou droit, observera une convalescence de quatre à cinq mois, après l'opération qu'il devrait subir, aujourd'hui, a rapporté le journal L'Equipe.

Lors de la réception de Metz (4-1), samedi pour le compte de la 17e journée du championnat français de Ligue 1, Atal avait été contraint de quitter ses coéquipiers à la demi-heure de jeu, après s'être fait mal seul en tentant un dribble au niveau du point de corner avant de s'écrouler.

« Désormais, on connaît la durée d'indisponibilité du feu follet de Aiglons de Nice, le latéral droit algérien, Youcef Atal va en effet manquer quatre à cinq mois de compétition et ne retrouvera donc les terrains qu'à un stade très avancé de cette saison », a indiqué L'Equipe, ajoutant que cet absence sera un énorme coup dur pour l'équipe et son entraîneur Patrick Vieira, qui va devoir se passer des services de l'un de ses meilleurs éléments.

Un élément polyvalent dont l'absence devra très certainement être comblée lors du prochain Mercato hivernal.

Outre son absence avec Nice, le sélectionneur des Verts Djamel Belmadi devra également se passer des services de l'ancien latéral de Paradou AC, lors des échéances du printemps prochain.

Youcef Atal, 23 ans, auteur de 13 matches en championnat, 1 but et 1 passe décisive, avait été une des grandes révélations de la saison 2018/2019 (6 buts), d'où l'intérêt notamment du Paris SG à vouloir l'enroller dans ses rangs.

Avant de rejoindre Nice en 2018, Atal a porté les couleurs de nombreux clubs (toutes catégories confondues), entre autres la JS Kabylie et le Paradou AC (2014-2017) avant de rejoindre le club belge de Courtrai, à titre de prêt pour une saison.

LIGUES PROFESSIONNELLES 1&2 : Le montant global des salaires impayés aux joueurs estimé à 69,8 milliards (CNRL)

Le montant global des salaires impayés aux joueurs des Ligues professionnelles 1 et 2 a été évalué à plus de 69,8 milliards de centimes au 1er décembre 2019, selon une estimation de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), citée dans un communiqué de la Fédération algérienne de football (FAF), diffusé dimanche soir sur son site officiel. « Ces salaires impayés ont été évalués à 172 millions de Dinars pour sept clubs de Ligue 1, et 526 millions de Dinars pour quinze formations de Ligue 2 » a détaillé l'instance fédérale.

Même les clubs amateurs ne sont pas en reste, puisque selon la même source, onze d'entre

eux totalisent un montant de dettes dépassant les 238 millions de Dinars.

« Trois parmi ces clubs amateurs cumulent, à eux-seuls, 42,2 millions de Dinars de dettes, rien que pour la saison 2018-2019 » a ajouté la FAF. Pour sa part, la Commission du statut du joueur a fait ressortir une situation de salaires impayés évaluée à plus de 26 millions de Dinars pour sept clubs, dont 24 millions de Dinars concernent cinq clubs de la Ligue 2.

Ce bilan devrait évoluer pendant la période hivernale de transferts, devant s'ouvrir le 19 décembre courant et pendant laquelle les clubs seront appelés à

consentir quelques efforts pour atténuer leur niveau de dettes et pouvoir ainsi recourir au recrutement pour lequel ils sont jusqu'ici interdits. Pour éviter toute confusion ou incompréhension, la FAF et la CNRL ont jugé utile de préciser que ces montants ne concernent pas des dettes vis-à-vis de la Fédération, mais uniquement les salaires impayés aux joueurs. La FAF a conclu en assurant qu'à travers la CNRL, elle ne fait qu'appliquer la réglementation en vigueur, notamment, les circulaires 1625 et 1628 de la FIFA, relatives aux paiements des salaires des joueurs.

LIGUE 1 ALGÉRIENNE (13E JOURNÉE) JSK - MCO :

La troisième place en jeu

La JS Kabylie, qui reste sur une défaite en Ligue des champions contre l'Espérance Sportive de Tunis (1-0), va renouer avec le championnat national aujourd'hui, en accueillant le MC Oran à 16h00 au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou, pour le compte de la 13e journée de Ligue 1 et avec la possibilité de le déloger de la troisième place du classement général.

En effet, les Canaris qui occupent actuellement la septième place, avec 17 points, n'ont besoin que d'une victoire pour passer devant les gars d'El Hamri et s'emparer provisoirement de la troisième marche du podium qu'occupent leurs adversaires.

Quoique, la tâche s'annonce ardue dans cette perspective, d'une part parce que la JSK devra évoluer sans le soutien de son fidèle public, en raison du huis clos qui lui a été infligé par la Ligue, mais aussi parce que le MCO se porte bien en ce moment et voudra probablement profiter de la défaite du Dauphin, le MC Alger, pour se rapprocher un peu plus du leader Belouizdad.

En effet, en cas de victoire à Tizi-Ouzou, les Oranais n'auront plus que six longueurs de retard sur le Chabab.

Mardi, 10 décembre :

JS Kabylie - MC Oran (16h00, à huis clos)

Joué le samedi, 7 décembre :

- NA Hussein Dey - NC Magra 0-1
- CR Belouizdad - JS Saoura 1-0
- USM Bel-Abbès - MC Alger 3-1
- ES Sétif - AS Ain M'hila 4-0
- US Biskra - CA Bordj Bou Arreridj 0-0
- Reportés à une date ultérieure :**
- Paradou AC - CS Constantine
- ASO Chlef - USM Alger

Classement :	Pts	J
1). CR Belouizdad	28	13
2). MC Alger	24	13
3). MC Oran	19	12
--). JS Saoura	19	13
5). CS Constantine	18	12
--). AS Ain M'hila	18	13
7). JS Kabylie	17	11
--). CABB Arreridj	17	13
9). USM Bel-Abbès	16	12
10). USM Alger	14	10
--). ES Sétif	14	13
--). US Biskra	14	13
13). ASO Chlef	12	12
--). NC Magra	12	12
--). NA Hussein Dey	12	13
16). Paradou AC	8	9

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (2E J - GR. D) : Le Paradou AC s'incline face à Hassania Agadir (0-2)

Le Paradou AC s'est incliné dimanche soir face à la formation marocaine de Hassania Agadir 0 à 2 (mi-temps : 0-1), en match disputé au stade Mustapha-Tchaker de Blida, comptant pour la 2e journée (Gr.D) de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football.

Les visiteurs ont ouvert le score grâce à Mehdi Oubilla (26e). Les Algérois ont raté un penalty tiré par Yousri Bouzok (36e), et stoppé par le portier Abderrahmane El-Houasli.

En seconde période, le club marocain a doublé la mise par l'entremise de Yacine Rami (48e), permettant aux siens de se mettre à l'abri, face à une équipe du PAC qui n'a pas su réagir.

Lors de la journée inaugurale, les joueurs de l'entraîneur portugais Francisco Alexandre Chalo ont réussi à revenir avec le point du match nul de leur déplacement en Côte d'Ivoire face à San Pedro (0-0). Un peu plus tôt dans la journée, les Nigériens d'Enyimba, battus d'entrée lors de la première journée à Agadir (2-0), ont disposé à domicile de San Pedro (1-0).

Lors de la 3e journée, prévue dimanche 29 décembre, le Paradou AC accueillera Enyimba, alors que Hassania Agadir se rendra à Abidjan pour défier San Pedro.



Les deux premiers du groupe se qualifieront pour les quarts de finale. Rappelons que le CR Belouizdad, l'autre représentant algérien dans cette épreuve, avait été éliminé en 16es de finale par les Egyptiens de Pyramids FC (aller : 1-1, retour : 0-1).

Le point du groupe D à l'issue de la 2e journée

Point du groupe D de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football, où figure le seul représentant algérien le Paradou AC, à l'issue la 2e journée disputée dimanche :

- Enyimba (Nigeria) - San Pedro (Côte d'Ivoire) 1-0
- Paradou AC (Algérie) - Hassania Agadir (Maroc) 0-2

Classement :	Pts	J
1. Hassania Agadir	6	2
2. Enyimba	3	2
3. Paradou AC	1	2
--. San Pedro	1	2

Déjà joués :

1re journée :
San Pedro - Paradou AC 0-0
Hassania Agadir - Enyimba 2-0

Reste à jouer :

3e journée (29 décembre) :
Paradou AC - Enyimba
San Pedro - Hassania Agadir
4e journée (12 janvier 2020) :
Enyimba - Paradou AC
Hassania Agadir - San Pedro
5e journée (26 janvier 2020) :
Enyimba - Hassania Agadir
Paradou AC - San Pedro
6e journée (2 février 2020) :
Hassania Agadir - Paradou AC
San Pedro - Enyimba

NB : Les deux premiers du groupe se qualifient pour les quarts de finale.

CHAMPIONNAT DU PARAGUAY: L'Olimpia sacré pour la 4e fois consécutive

L'équipe de l'Olimpia s'est adjugée le titre de champion de Paraguay de football, grâce à l'ancien attaquant du Bayern Munich Roque Santa Cruz, auteur d'un doublé, lors du nul (2-2) arraché face à Guarani, dimanche pour le compte de l'avant-dernière journée du tournoi de clôture 2019. Revenu dans le club de ses débuts en 2016, Roque Santa Cruz (38 ans) a marqué à l'heure de jeu puis égalisé à la 90+3e minute contre Guarani, offrant au Club Olimpia son quatrième sacre consécutif (tournoi d'ouverture et de clôture 2018 et 2019) et le 44e de l'histoire du club d'Asunción. Le Club Olimpia, équipe la plus titrée du Paraguay, est du même coup qualifiée pour la Copa Libertadores 2020, compétition qu'il a déjà remportée trois fois. L'ancien international paraguayen (112 sélections, 32 buts et trois participations à la Coupe du monde) a joué de nombreuses années au Bayern Munich (1999-2007), remportant avec le club allemand une Ligue des champions (2001) et cinq titres de Bundesliga (2000, 2001, 2003, 2005, 2006). Il avait ensuite tenté sa chance, avec moins de succès, en Angleterre (Blackburn, Manchester City), en Espagne (Betis Séville, Malaga) puis au Mexique (Cruz Azul).

CHAMPIONNAT SAOUDIEN - AHLY DJEDDAH :

Un mois d'indisponibilité pour l'Algérien Youcef Belaïli

Le club saoudien Ahly Djeddah a annoncé hier que son meneur de jeu international algérien Youcef Belaïli, blessé vendredi soir, lors de la victoire (3-1) contre Al-Nojoom en Coupe du Roi, souffre d'une déchirure musculaire à une cuisse et sera indisponible environ un mois. «Les examens médicaux ont révélé la présence d'une déchirure musculaire au devant de la cuisse, et qui devrait nécessiter environ quatre semaines de repos» a indiqué Al-Ahly dans un bref communiqué, diffusé sur son compte Twitter. L'ancien joueur du MC Oran, de l'USM Alger et de l'Espérance sportive de Tunis avait réussi un très bon match contre Al-Nojoom, inscrivant notamment un doublé, avant de sortir sur une civière à la 85e, victime de cette blessure. Ainsi, et suivant le dernier rapport médical, le retour à la compétition de Belaïli est prévu à la mi-janvier 2020.

Résultats complets

Résultats complets des rencontres de la 2e journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football, jouées dimanche :

- Groupe A :**
Al-Masry (Egypte) - Enugu Rangers (Nigeria) 4-2
Pyramids FC (Egypte) - FC Nouadhibou (Mauritanie) 6-0
- Groupe B :**
Zanaco (Zambie) - RS Berkane (Maroc) 1-1
ESAE FC (Bénin) - Motema Pembe (RD Congo) 0-2
- Groupe C :**
Djoliba AC (Mali) - Bidvest Wits (Afrique du Sud) 1-0
Horoya AC (Guinée) - Al-Nasr (Libye) 3-0
- Groupe D :**
Enyimba (Nigeria) - San Pedro (Côte d'Ivoire) 1-0
Paradou AC (Algérie) - Hassania Agadir (Maroc) 0-2

NB : les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale.

PUBLICITÉ

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية الجزائر
المقاطعة الإدارية لبلدية عين عكنون
بلدية عين عكنون
رقم: 14/م ش 2019/1

**إعلان عن فتح تحقيق
الملاءمة وعدم الملاءمة**

يعلن السيد مستطف رئيس المجلس الشعبي لبلدية عين عكنون عن فتح تحقيق الملاءمة وعدم الملاءمة حول إنشاء نشاط من نوع مطعم سريع بالمحل الكائن بـرقم 31 شارع مصطفى خلفو المستقل من طرف السيد صباحي محمد نجيب، وعليه كل المواطنين الساكنين في محور السكان المستكور والراغبين في ابناء رأيهم، مدعويين للتسرب من مكتب الشؤون الاقتصادية البلدية أين وضاع سجل لهذا الغرض تحت تصرفهم ابتداء من تاريخ صدور هذا الإعلان في الصحافة الوطنية و لمدة خمسة عشر (15) يوما.

DK NEWS 09/12/2019

Ibrahimovic pourrait changer d'avis !

Naples s'est empêtré dans une crise profonde. La rupture semble consommée entre les joueurs et Carlo Ancelotti d'un côté et le président Aurelio de Laurentiis de l'autre. Le président de Naples verrait d'un bon œil un changement de certains éléments de son effectif. Cela tombe bien, Zlatan Ibrahimovic est sur le marché et souhaiterait retrouver un club en Italie. Selon des informations de Sky Sport Italia, les contacts entre de Laurentiis et Zlatan se multiplieraient ces dernières heures. À tel point que Naples serait en pôle pour recruter le Suédois, annoncé avec insistance au Milan AC.



Fellaini priorité de Mourinho ?

Parti de Manchester United pour la Chine et le Shandong Luneng en février dernier, le milieu de terrain Marouane Fellaini (32 ans) va-t-il effectuer son retour en Premier League dès le mercato d'hiver ? Selon les informations du média La Dernière Heure ce dimanche, l'international belge représente tout simplement une priorité pour l'entraîneur de Tottenham José Mourinho en janvier !

En effet, le technicien portugais, qui a dirigé Fellaini à Manchester United, a déjà contacté son ancien joueur par téléphone pour lui signifier son envie de le recruter aux Spurs. Sous contrat jusqu'en décembre 2021 avec la formation asiatique, le Diable Rouge va-t-il laisser la porte ouverte au Special One ? Une affaire à suivre...

Vinicius a marqué des points avec Zidane

Remplaçant d'Eden Hazard, blessé, Vinicius a marqué des points dans l'optique du Clasico contre le FC Barcelone le 18 décembre avec une prestation aboutie et plusieurs actions chaudes. Zidane était sous le charme après la rencontre.

« La chose la plus importante n'est pas de marquer un but, peut-être pour lui, mais c'est son travail. Il a très bien fait, a glissé le coach du Real Madrid en conférence de presse. Le schéma tactique était prévu pour mettre beaucoup de vitesse avec Vini et Rodrygo et ils ont très bien réussi.

Il s'en est très bien sorti. Il s'en est bien sorti défensivement et offensivement. Comme tout le monde. Il a aussi moins joué dernièrement. Il était titulaire aujourd'hui et il a très bien joué. »

Marcos Alonso vers la Série A ?

Moins utilisé depuis la prise de fonction de Frank Lampard à Chelsea, Marcos Alonso envisagerait un retour en Italie lors du prochain mercato de Premier League. L'Inter Milan se montrerait intéressé par le joueur des Blues.

Selon la presse italienne ce lundi, l'Inter Milan convoiterait Marcos Alonso qui a fait part de son envie de revenir évoluer en Série A. Avec seulement sept apparitions cette saison toutes compétitions confondues, l'international espagnol cherche du temps de jeu. En Italie, il garde une belle cote après son passage à la Fiorentina il y a quelques saisons.

À l'Inter Milan, Marcos Alonso retrouverait l'entraîneur qui l'avait fait venir à Chelsea lorsqu'il en était le manager. Antonio Conte a confirmé vouloir renforcer son groupe pendant le prochain mercato hivernal et l'Espagnol est une piste crédible pour un club qui souhaite renforcer ses options défensives. En cas de départ, Frank Lampard envisagerait de le remplacer par Ben Chilwell (Leicester) ou Nathan Ake (Bournemouth).



Axel Witsel ne jouera plus en 2019

Le Borussia Dortmund sera privé du milieu de terrain Axel Witsel pour les derniers matches de l'année 2019. Conséquence d'un accident domestique, l'international belge a subi une opération au visage, comme l'explique le club allemand sur son compte Twitter. Le footballeur de 30 ans ne reviendra à la compétition qu'en 2020, à une date qui n'est pas connue. En 2019-2020, l'ancien joueur du Zénit Saint-Petersbourg a disputé 21 matches toutes compétitions confondues (13 en Bundesliga).

Smalling ciblé pour l'été prochain

Embarqué dans une saison galère, Arsenal se tourne déjà vers la préparation du prochain exercice. Pour renforcer leur effectif, les Gunners ciblent notamment le défenseur central Chris Smalling (30 ans, 11 matches et 2 buts en Série A cette saison), selon le Mirror. L'Anglais est prêté par Manchester United à l'AS Rome cette saison et réalise des performances solides en Italie.

En Angleterre, Leicester et Everton sont également intéressés. De son côté, la Roma pourrait essayer de conserver le joueur, qui est évalué à 21 millions d'euros par Manchester United.



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Edité par la SARL
DK NEWS

Directeur général
Abdelmadjid CHERBAL

Directeur de la rédaction

Abdelmadjid TAREB

RÉDACTION ADMINISTRATION
«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL. : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

APN: Adoption à la majorité de plusieurs projets de lois

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), ont adopté, hier à Alger, à la majorité plusieurs projets de lois concernant différents secteurs ministériels, et ce lors d'une plénière présidée par Slimane Chenine, président de l'APN, en présence des ministres des secteurs concernés. Il s'agit du projet de loi relatif aux radiocommunications, du projet de la modifiant et complétant la loi 04-19 du 25 décembre 2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi et le projet de loi fixant la mission, la composition et l'organisation du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies. Le projet de loi modifiant et complétant la loi 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays et le projet de loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique, ont été également adoptés lors de cette plénière.

TÉLÉPHONIE Mobilis obtient un accord d'attribution provisoire d'une licence 2G, 3G et 4G au Mali

L'opérateur public de téléphonie mobile Mobilis, qui avait soumis pour l'obtention d'une licence de télécommunications au Mali, a obtenu un accord préliminaire d'attribution provisoire d'une licence globale (2G, 3G et 4G) pour se déployer dans ce pays voisin, a annoncé hier la ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Houada-Imane Faroune. «L'opérateur Mobilis vient de recevoir un écrit officiel des autorités maliennes lui notifiant que son offre technico-financière a obtenu un accord pour l'obtention d'une licence globale», a précisé la ministre sur les ondes de la chaîne 3 de la Radio algérienne. Elle a expliqué que l'opérateur avait, d'abord, présenté au Conseil des participations d'Etat, un business plan pour obtenir une licence d'opérateur de télécommunications au Mali, ajoutant que l'opérateur avait fait «le nécessaire en déposant un dossier auprès de l'Autorité de régulation malienne et qui a été étudié et examiné au même titre que d'autres soumissionnaires». Il s'agit d'un accord préliminaire d'attribution provisoire de la licence à l'opérateur algérien qui devra négocier les termes qui seront conclus durant les prochaines semaines afin d'ouvrir une nouvelle filiale du Groupe Télécom Algérie au Mali, a relevé la ministre, ajoutant que l'opérateur «doit se déplacer (au Mali) pour signer les documents et concrétiser les dernières démarches, notamment financières, et démarrer des travaux».

ENERGIE :

Arkab : «L'exercice par Sonatrach de son droit de préemption sur les actifs d'Anadarko, une opération "purement économique"»

Le recours de la Compagnie nationale des hydrocarbures (Sonatrach) à l'exercice de son droit de préemption sur les actifs d'Anadarko en Algérie, dans le cadre d'un contrat de partenariat dans le périmètre de Hassi Berkine, «est une opération purement économique», a affirmé, dimanche à Alger, le ministre de l'Energie, Mohammed Arkab.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une rencontre de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) avec les opérateurs, le ministre a indiqué que «l'exercice du droit de préemption sur les actifs détenus par Anadarko est une opération purement économique dans le cadre d'un contrat conclu entre Sonatrach et ses partenaires», précisant que «Anadarko, partenaire de Sonatrach sur le périmètre de Hassi Berkine a sollicité l'approbation du ministre de l'Energie, pour le changement de contrôle sur ses intérêts dans le périmètre de Hassi Berkine suite à une opération de fusion-acquisition entre les compagnies pétrolières américaines Anadarko et Occidental Petroleum».

Dans le même contexte, il a expliqué que «cette opération (exercice du droit de préemption, NDLR) s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi sur les hydrocarbures en vigueur en pareil matière».

Le ministère de l'Energie a été destinataire, début août dernier, d'une demande officielle d'Anadarko sollicitant l'approbation du changement du contrôle sur la

compagnie Anadarko Algérie au profit de la compagnie américaine Occidental Petroleum Corporation après le contrat conclu entre les deux compagnies américaines, a-t-il expliqué.

Dans le cadre du processus de cette fusion-acquisition, Occidental cédera l'ensemble de ses intérêts, nouvellement acquis en Afrique, au profit de Total». Le ministre a fait savoir, à cet égard, que ses services ont étudié l'offre d'Anadarko sur plusieurs aspects y compris économique et technique sachant que le périmètre de Hassi Berkine est fortement rentable et continuera à pomper du pétrole jusqu'au 2036 voire jusqu'au 2040 selon une étude. C'est pourquoi, a-t-il justifié, nous avons demandé à Sonatrach d'exercer le droit de préemption pour obtenir les actions d'Anadarko, ce qui est, en fait, une opération ordinaire.

S'agissant du recours éventuel à l'arbitrage international, M. Arkab a affirmé que «la Compagnie d'Anadarko est un partenaire qualitatif et important avec qui nous avons établi un partenariat solide à long terme, alors je ne crois pas que les rapports s'arrête-



ront à ce contrat.

Il a indiqué, en outre, avoir demandé à Sonatrach de s'assoier autour de la table avec Anadarko pour examiner, professionnellement, tous les moyens techniques disponibles».

«Nous disposons, à Sonatrach, d'experts compétents et nous espérons que cette affaire ne parvienne pas à l'arbitrage international (...) nous avons besoin d'Anadarko comme futur partenaire», a souligné le ministre. Affirmant, à ce propos, que la nouvelle loi sur les hydrocarbures permettra de réaliser les objectifs

liés à l'augmentation des réserves de l'Algérie en matière de pétrole et de gaz et des revenus en devise, M. Arkab a rassuré qu'il n'y avait aucune crainte pour Sonatrach au sujet de l'exercice du droit de préemption. Par ailleurs, le premier responsable du secteur a dit avoir demandé à Sonatrach d'exercer le droit de préemption quant aux actions de la compagnie «Addison» dans une «opération similaire».

«Les décisions prises par le gouvernement sont incontestablement dans l'intérêt du citoyen et de la patrie», a-t-il conclu.

COP 25 :

Une délégation du Conseil de la nation, prend part, aujourd'hui, à une rencontre parlementaire sur les risques environnementaux

Une délégation parlementaire du Conseil de la nation prendra part, aujourd'hui à Madrid (Espagne), à une réunion parlementaire sur les risques environnementaux, et ce dans le cadre des travaux de la Conférence sur les changements climatiques "COP25", a indiqué, hier, un communiqué de la chambre haute du Parlement. Initiée par l'Union interparlementaire (UIP) en collaboration avec le Parlement espagnol, la réunion se tiendra sous le thème "Le risque environnemental et les engagements nationaux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre", a précisé le communiqué. La délégation prenant part à cette rencontre parlementaire sera composée des deux membres du Conseil de la nation, Leila Brahimi et Mohamed Laid Belaï. Cette rencontre, ajoute la source, vise à "encourager les pays ayant rejoint l'Accord de Paris à réviser leurs ambitions progressivement en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre". Elle sera, en outre, une occasion pour



les parlementaires d'écouter un exposé des experts sur la réponse au changement climatique et les opportunités que fournissent ces mesures afin de favoriser la croissance économique mondiale". L'Algérie sera représentée au Sommet COP25 par la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima-Zohra Zerouati. La COP25, à laquelle prennent part des délégations de 196 pays, vise à finaliser les préparatifs pour ap-

payer l'Accord de Paris de 2015 sur le climat et continuer de relever le niveau d'ambition en prévision de l'élaboration des plans d'action nationaux contre les changements climatiques à l'approche de la phase cruciale de mise en œuvre en 2020. Pour rappel, l'Algérie a ratifié l'ensemble des accords internationaux visant la réduction de l'émission des gaz à effet de serre et la lutte contre le réchauffement climatique. L'Algérie a ratifié l'Accord de Paris sur le climat (COP21) en 2015 dans le but de contribuer à réduire la hausse de la température mondiale, par rapport à la période pré-industrielle, de 2 degrés Celsius à la fin du siècle. La ratification du COP21 a permis à l'Algérie de prendre part à une dynamique internationale pour la transition énergétique et la protection du climat. Les efforts de l'Algérie dans la lutte contre le changement climatique ont été récemment salués par le Coordonnateur résident du système des Nations Unies en Algérie, Eric Overvest.

ALGÉRIE-ONU

La prise en charge des franges vulnérables au centre d'un entretien entre la ministre de la Solidarité et la représentante du PNUD en Algérie



La ministre de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia a reçu, dimanche à Alger, la représentante résidente du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Algérie Blerta Aliko, avec laquelle elle a passé en revue les différentes mesures adoptées par le ministère pour la prise en

charge des franges vulnérables et nécessiteuses en Algérie, a indiqué un communiqué de ce ministère. A cette occasion, «la ministre a présenté les différentes mesures adoptées par son département dans le cadre de la prise en charge des franges vulnérables et nécessiteuses en Algérie, ainsi que les programmes dédiés au soutien des

femmes, notamment la femme rurale», a précisé le communiqué. Les deux parties ont fait part de leur volonté de promouvoir l'échange des expériences et l'accompagnement, surtout dans le domaine du développement social et la prise en charge des personnes handicapées», a conclu la même source.